



RAPPORT ANNUEL 2022

Sur le prix et Qualité du Service Public de Prévention
et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

SOMMAIRE

EDITO	3
PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	4
LA STRATEGIE DÉCHETS DEPUIS 2019	5
2022 EN QUELQUES CHIFFRES	6
2022 EN QUELQUES ACTIONS	7
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS hors déchèterie	10
Organisation mise en place	10
Ordures ménagères résiduelles	14
Déchets recyclables	18
Collectes spécifiques en porte-à-porte	22
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS issus des déchèteries	24
LE TRANSFERT DES DECHETS	30
LES INDICATEURS FINANCIERS	31
SYNTHESE DE L'ORGANISATION	39
LE PARCOURS, LE DEVENIR ET L'EVOLUTION GLOBALE DES DECHETS	40
PRODUCTION D'UN FOYER MOYEN	42
LEXIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS TECHNIQUES	43

ÉDITO

Depuis 20 ans, Cap Atlantique s'efforce d'offrir un service adapté et de qualité à tous ses habitants pour valoriser au mieux les déchets produits sur son territoire tout en maîtrisant les coûts de gestion afin de limiter les impacts sur la fiscalité locale.

En 2022, plus que jamais, la question financière a été essentielle car le secteur des déchets n'a pas été épargné face à une augmentation importante des charges dont la forte progression de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) décidée par l'Etat depuis 2020, associée à l'augmentation notable des coûts de traitement des déchets non valorisables, liée entre-autre à la raréfaction des unités de traitement, et la hausse importante et imprévisible de certains coûts.

Dans un objectif de transparence des coûts des activités de collecte et de traitement des déchets, le conseil communautaire a acté, à l'automne 2022, la mise en place d'un budget annexe sur la compétence gestion et prévention des déchets à compter de l'année 2023.

L'adaptation continue du service est une priorité pour optimiser le fonctionnement en place. Pour exemple, des réflexions sont en cours sur l'évolution des filières de valorisation en déchèteries afin de réduire les déchets ultimes, ou encore un travail mené avec plusieurs collectivités ligériennes sur le projet de rénovation de l'unité de valorisation énergétique de Nantes Métropole sur le site de la Prairie de Mauves pour les années à venir.

En parallèle, la diminution de la production de déchets « à la source » et l'amélioration continue du geste de tri sont également essentielles mais ne peuvent se faire sans l'implication de tous les habitants. D'ailleurs, grâce à l'implication de tous, les résultats de l'activité Déchets 2022 sont une nouvelle fois positifs avec d'une part, la diminution de 3% du tonnage de déchets collectés sur le territoire et, d'autre part, l'augmentation du taux de valorisation des déchets produits. On ne peut que se féliciter de ces résultats !

Ainsi, la mobilisation des élus et agents pour améliorer la sensibilisation des habitants et la prévention des déchets s'est concrétisée par la validation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de Cap Atlantique acté fin 2022. Il sera mis en œuvre à partir de 2023.

C'est avec la participation de l'ensemble des usagers du service que nous parviendrons à optimiser encore la gestion des déchets et à atteindre les objectifs fixés.

Chaque geste compte, continuons ainsi!



Claude BODET
*Vice-président délégué
aux Équipements Urbains*



Alain FOURNIER
*Délégué à la Gestion
des Déchets*

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Périmètre

La Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande - CAP Atlantique - se situant sur deux régions (Pays de La Loire et Bretagne) et deux départements (Loire Atlantique et Morbihan) assure la gestion des déchets ménagers et assimilés au sein de ses 15 communes membres :

- ➔ **12 en Loire Atlantique** : Assérac, Batz-sur-Mer, Guérande, Herbignac, La Baule-Escoublac, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard et Saint-Molf
- ➔ **3 dans le Morbihan** : Camoël, Férel et Pénestin

Habitat

Le territoire dispose d'une typologie d'habitat touristique puisque la part des résidences secondaires représente 48 % des logements (*Donnée INSEE RP2020*).

La proportion d'habitat collectif est également assez élevée avec environ 32% d'appartements sur le territoire.

Population

- Population municipale* : 75 119 habitants (*Donnée INSEE 2019 applicable en 2022*)
- Population DGF** : 112 751 habitants (*Donnée du Ministère de l'intérieur D.G.C.L*)

*Population municipale : notion de population utilisée usuellement en statistique, elle ne comprend pas les personnes ayant leur résidence habituelle en dehors de la collectivité.

**Population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) = elle comptabilise 1 habitant supplémentaire par résidence secondaire afin de prendre en compte l'impact des populations touristiques et de permettre de se comparer avec les territoires non-touristiques.

Equipements communautaires en matière de déchets



LEGENDE :



1 Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) située à Kéraline (Herbignac)



1 station de transfert des déchets située à Guérande



1 réseau de 9 déchèteries



5 plateformes de déchets verts dont 2 plateformes de compostage situées à La Baule et Guérande

Objectifs de la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés »

Cette compétence s'exerce à la fois pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Pour que le service fonctionne de manière efficiente, CAP Atlantique se tient à une ligne de conduite autour de deux objectifs stratégiques :

- ▶ Offrir un service adapté et de qualité à un coût optimisé
- ▶ Favoriser l'économie circulaire

Dans le but d'y parvenir, la mise en place et l'application des schémas directeurs de collecte et des déchèteries permettent aussi bien d'optimiser le service existant que de le développer : évolution du tri, développement de nouveaux flux, amélioration des infrastructures existantes, création d'équipements conformes et novateurs, renforcement des actions autour de la prévention des déchets auprès des administrés, adaptation du service afin de maîtriser les coûts, etc.

LA STRATÉGIE DÉCHETS DEPUIS 2019

2019

- Révision du Schéma Directeur de Collecte en vue de l'intégration des extensions des consignes de tri
- Travaux de réhabilitation de la déchèterie de Kéraline
- Travaux d'extension de la station de transfert de Guérande

2020

- Mise en œuvre du Schéma Directeur de Collecte => collecte des Multi-Matériaux (MM) avec extension des consignes de tri en bac jaune

2021

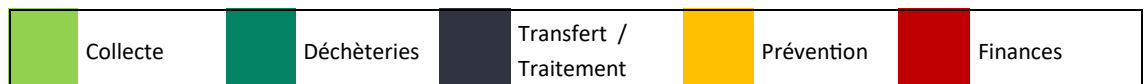
- Bilan de la première année concernant la collecte des Multi-matériaux en bac jaune
- Travaux de réhabilitation de la déchèterie de Pénestin
- Stratégie de communication centrée sur le tri et la réduction des déchets

2022

- Validation d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

A VENIR

- Création d'un budget annexe pour les déchets (2023)
- Élaboration d'un Schéma Territorial de Gestion des Biodéchets (2023)
- Étude de révision de la Redevance Spéciale (2023)
- Étude de révision des fréquences de collecte (2023)
- Poursuite des objectifs du schéma de développement des déchèteries amorcé en 2017 (2024 - 2025)



2022 EN QUELQUES CHIFFRES

Bilan 2022 : comparaison 2021

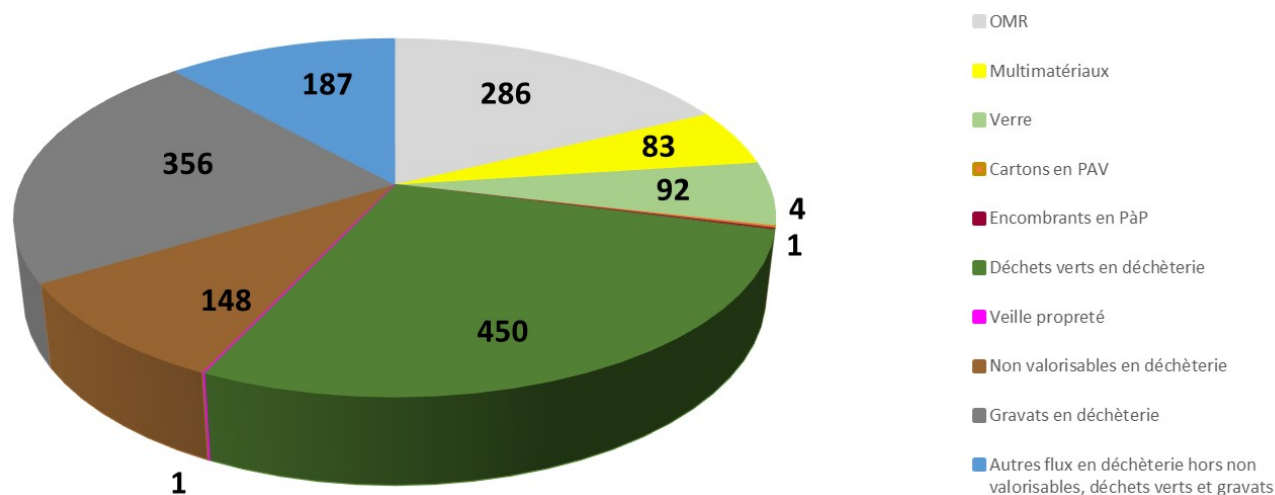
L'année 2022 est
marquée par les
tendances suivantes:

- ↘ OMR
- ↗ Multi-matériaux
- ↗ Verre
- ↘ Veille propreté
- ↘ Non valorisables en déchèterie
- ↘ Gravats en déchèterie
- ↘ Autres flux en déchèterie
- ↗ Déchets verts en déchèterie

TONNAGES COLLECTÉS PAR FLUX EN 2022 et évolution par rapport à 2021 et 2010

	Tonnage 2022	Evolution 2021	Evolution 2010
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) (porte-à-porte et apport volontaire)	21 449	- 4%	- 23,3%
Multi-matériaux = emballages et papiers (porte-à-porte et apport volontaire)	6 233	- 2%	+ 43,9%
Verre (apport volontaire)	6 911	+ 2%	+ 39,8%
Carton (apport volontaire)	337	- 2%	/
Encombrants (porte-à-porte)	103	- 3%	- 15,7%
Non valorisables = encombrants / tout-venants (déchèterie)	10 936	- 2%	+ 64,1%
Déchets verts (déchèterie et plateforme)	33 804	+ 5%	+ 74%
Gravats (déchèterie)	23 561	- 12%	+ 79,5%
Autres flux (déchèterie)	12 408	- 12%	+ 91,5%
Veille propreté = dépôts sauvages aux abords des conteneurs d'apport volontaire	86	- 19%	- 18,9%
TOTAL	115 828	- 4%	+ 39,3%

RATIO DES DÉCHETS COLLECTÉS EN 2022 EN KG/HAB. (SELON LA POPULATION MUNICIPALE INSEE DE 2019 VALABLE EN 2022)



Tonnage	OMR	Multi-matériaux	Verre	Cartons	Encombrants	Non valorisables	Déchets verts	Gravats	Autres flux	Veille propreté	TOTAL
2010	27 951	4 331	4 942	-	123	6 664	19 431	13 128	6 478	105	73 879
2020	23 186	4 891	3 487	346	91	9 955	34 882	18 761	12 845	139	100 204
2021	22 284	6 351	6 803	330	107	11 125	32 265	26 742	14 060	105	120 173
2022	21 449	6 233	6 911	337	103	10 936	33 804	23 561	12 408	86	115 828

Kg/hab.	OMR	Multi-matériaux	Verre	Cartons	Encombrants	Non valorisables	Déchets verts	Gravats	Autres flux	Veille propreté	TOTAL
2010	390	60	69	0	2	93	271	183	90	1	1 032
2020	313	66	47	5	1	134	471	253	173	2	1 353
2021	298	85	91	4	1	149	432	358	188	1	1 609
2022	286	83	92	4	1	146	450	314	165	1	1 542

2022 EN QUELQUES ACTIONS

➔ Relance de la communication en faveur du tri :

- **Sensibiliser les jeunes pour former les éco-consommateurs de demain :**

La direction Prévention et Gestion des déchets propose tous les ans, à l'ensemble des écoles du territoire, des animations autour du tri. En complément de ces animations en classe, des visites de sites (déchèteries) sont organisés sur demande et un spectacle ludique intitulé « Môssieur Poubelle » est financé pour environ 250 élèves.



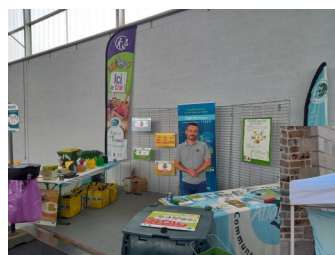
En 2022, des ateliers pratiques ont également vu le jour en partenariat avec quelques médiathèques et des démonstrations d'un camion de collecte auprès d'un jeune public a remporté un vif succès!

Au total, ce sont 1 443 enfants qui ont ainsi été sensibilisés en 2022.

- **Favoriser l'accès à l'information à travers de nombreux stands de sensibilisation**

Afin de renforcer les bons gestes auprès des adultes, des actions de sensibilisation au tri et à la gestion des déchets ont également été relancées en 2022. Des stands d'informations ont, par exemple, été installés sur plusieurs marchés estivaux et lors des forums des associations organisés par certaines communes.

Plus de 500 personnes ont pu (re)découvrir les bons gestes à adopter au quotidien.



- **Corriger le geste de tri quand cela est nécessaire**

Les équipes de collecte sont mobilisées pour collecter les déchets mais pas seulement! Elles sont également vigilantes à la qualité du tri réalisée par chacun et peuvent être amenées à refuser des bacs si ces derniers ne répondent pas aux préconisations en matière de tri. Des conseillers en gestion des déchets sont alors mobilisés pour expliquer les consignes de tri aux habitants et ainsi éviter de nouvelles erreurs.

En 2022, environ 350 refus ont été recensés et traités directement au domicile des particuliers concernés.

- **Former les agents de la collectivité**

Des sessions de formations ont également été mises en place en 2022 pour expliquer aux agents de la collectivité le parcours des déchets, expliquer les consignes en vigueur et inciter à la réduction à la source.

➔ Développement de la communication en faveur de la réduction des déchets

- **Ne plus jeter ce qui peut être réutilisé en encourageant le réemploi :**

Les zones de gratuité organisées jusque là ont été rebaptisées le « Coin des Occaz » pour une meilleure lisibilité.

Des rendez-vous annuels sont dorénavant proposés aux usagers pour donner des objets en bon état dont ils n'ont plus l'utilité ou récupérer gratuitement des objets dont ils ont besoin :

- ➔ À la déchèterie de Piriac-sur-Mer en mai
- ➔ À la déchèterie de Pénestin en juillet et août
- ➔ À la déchèterie de Kéraline à Herbignac (Septembre)

Au total, ce sont près de 4 000 personnes qui sont venues « au coin des occas » et des centaines d'objets et meubles qui ont trouvé une seconde vie !



PIRIAC-SUR-MER. L'opération « Le coin des occas » est de retour



Un espace dédié aux dons et au réemploi pour limiter la quantité de déchets jetés Cap Atlantique

Du 4 au 17 mai, Cap Atlantique organise « Le coin des occas », auparavant appelé « zone de gratuité » à la déchèterie de Piriac-sur-Mer. Durant près de 15 jours, les services de l'agglomération accueilleront, dans un espace dédié et bien identifié, toutes les personnes souhaitant donner les objets dont ils n'ont plus l'utilité et qui, en même temps, voudraient éventuellement en prendre d'autres pouvant leur servir (vaisselle, meubles, jouets, vêtements...).

2 à 3 tonnes d'objets récoltés

« C'est le principe du "donnez... prenez" permettant de valoriser tout ce qui peut l'être par le don et le réemploi, et ainsi sensibiliser le territoire à l'importance de limiter la production des déchets qui coûtent cher à tout le monde et surtout à la planète », explique Cap Atlantique dans son communiqué. Organisée depuis 2017, l'opération collecte entre 2 et 3 tonnes d'objets à chaque édition.

Le service est gratuit et peut être accessible aux horaires habituels d'ouverture de la déchèterie (du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h).

Pour favoriser le réemploi au quotidien, des partenariats avec des acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire se poursuivent (Malle à rejouer, Repair Café...)

- **Informers les habitants sur les solutions de réduction des déchets à la source :**

Le mois de novembre a été consacré à la sensibilisation des habitants avec l'instauration du mois « objectif zéro déchet ». Cet événement a été marqué par l'organisation d'un salon consacré à la réduction des déchets mais aussi par la programmation de 16 ateliers gratuits pour favoriser une consommation plus responsable.

Le salon « Objectif Zéro déchet » qui s'est tenu le 5 novembre 2022 à Saint-Lyphard a réuni 500 personnes. Grâce aux vingt partenaires présents, les habitants ont pu découvrir comment agir au quotidien pour mieux consommer grâce à quelques gestes simples : acheter durable, réparer, faire soi-même, favoriser le réemploi, etc.



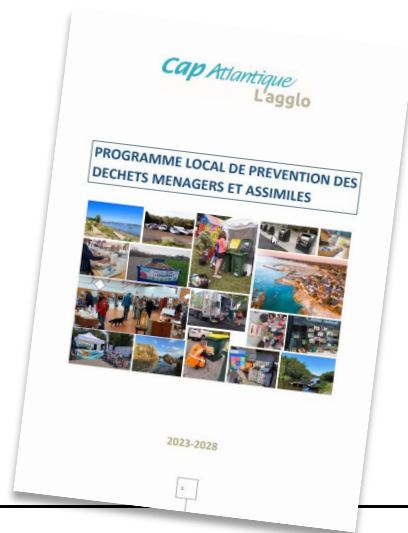
➔ Elaboration et adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA):

Le 15 décembre 2022, le Conseil Communautaire de Cap Atlantique a adopté le premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Ce programme d'actions élaboré pour 6 ans fixe les objectifs suivants :

- Sensibiliser les habitants à la réduction des déchets
- Faire émerger des actions sur le territoire
- Diminuer de 16% la production d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) d'ici 2031
- Réduire la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 20% en 2031 par rapport à 2021.

Il est articulé autour des orientations suivantes:



		AXES DE TRAVAIL
A/ Elargir la communication sur la gestion des déchets pour favoriser l'information et la transparence	A.1	Renforcer la sensibilisation grand public à travers un plan de communication pluriannuel
	A.2	Mesurer et communiquer sur la production et les coûts des déchets
	C.3	Réduire les déchets générés au sein des services de Cap Atlantique et des communes
B/ Accompagner les ménages pour la prévention	B.4	Développer les ateliers « faire soi-même » en s'appuyant sur les acteurs locaux
	B.5	Développer un annuaire et une cartographie des acteurs du zéro déchet (vrac, réemploi, réparation...)
	B.6	Réflexion et étude d'opportunité sur la réduction de fréquence Omr
C/ Développer des actions spécifiques au caractère touristique du territoire	C.7	Encourager et accompagner les organisateurs d'événements dans la réduction et le tri
	C.8	Promouvoir l'utilisation de l'eau du robinet
D/ Inciter au tri à la source des biodéchets	D.9	Mettre en œuvre un schéma territorial du tri à la source des biodéchets
	D.10	Développer un suivi du compostage individuel
	D.11	Accompagner la restauration collective dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
E/ Responsabiliser les professionnels	E.12	Accompagner les commerçants et les acteurs du tourisme en vue d'une labélisation prévention
	E.13	Accompagner les entreprises pour réduire les déchets assimilés générés par leur activité
	E.14	Adapter les tarifs aux professionnels aux coûts réels et aux enjeux
F/ Développer des actions spécifiques aux déchets déposés en déchèterie	F.15	Créer une ressourcerie et/ou matériauthèque
	F.16	Développer les animations de jardinage au naturel et de réutilisation sur place
	F.17	Travailler avec les acteurs du BTP sur la réutilisation de leurs déchets

Focus sur la relation usagers

Cap Atlantique a engagé un travail d'amélioration de la relation aux usagers en 2022. La direction Prévention et Gestion des Déchets s'ancre pleinement dans cette démarche en s'efforçant au quotidien de replacer le public au cœur de son activité et de répondre au mieux à toutes les demandes.



En 2022, la cellule administrative et financière de la direction déchets a traité **10 279 appels** (moyenne de 40 appels/jour), soit près de 26% de moins qu'en 2021.



1 300 usagers se sont rendus à l'accueil de la direction déchets (moyenne de 25 visites/semaine), soit une diminution de 8% par rapport à l'année 2021.
40 % des visites correspondent à des demandes de composteurs.

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS

hors déchèterie

ORGANISATION MISE EN PLACE

Fonctionnement de la collecte

Sur le territoire de Cap Atlantique, la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables s'effectue, soit en régie par les agents de la collectivité, soit par un prestataire privé.

La carte et la légende ci-dessous illustrent le fonctionnement de la collecte :

Collecte en porte en porte :

REGIE

12 agents, 5 véhicules, 121 174 kms parcourus

Collecte en apport volontaire :

REGIE

3 agents, 2 véhicules, 41 933 kms parcourus

Collecte en porte en porte :

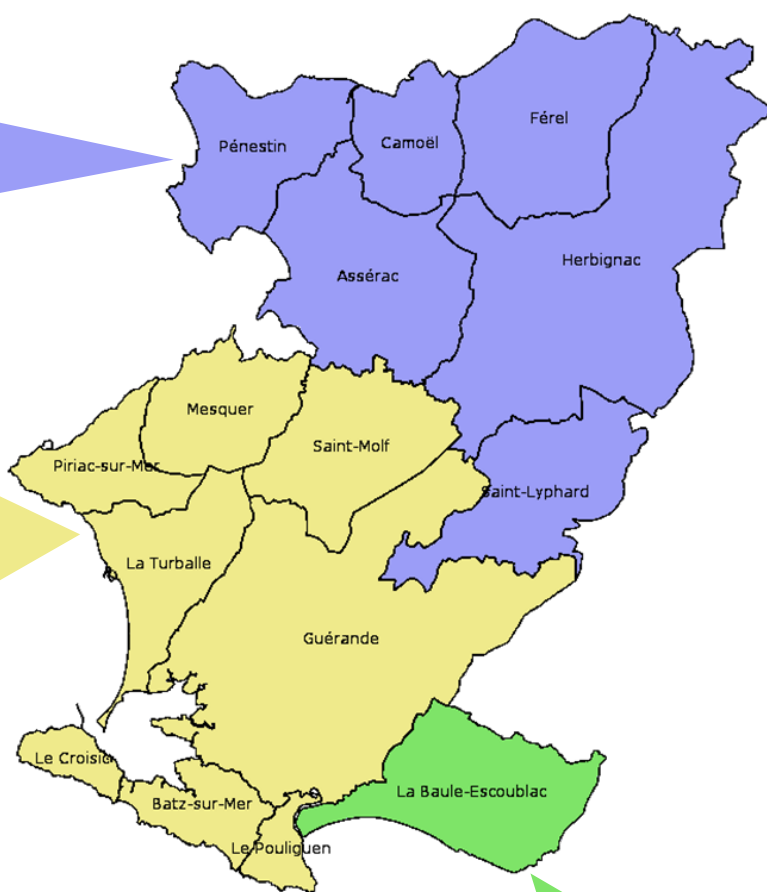
PRESTATION (VEOLIA)

15 agents, 12 véhicules, 189 154 kms parcourus

Collecte en apport volontaire :

PRESTATION (VEOLIA)

6 agents, 3 véhicules (5 en période estivale)
en incluant La Baule également en prestation
109 476 kms parcourus



Fonctionnement de la pré-collecte

- **Collecte des ordures ménagères :**

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en porte-à-porte (bacs à couvercles verts) et en **apport volontaire** (conteneurs).

- **Collecte des déchets recyclables :**

- Les multi-matériaux (emballages et papiers) sont collectés en porte-à-porte (bacs à couvercles jaunes) et en **apport volontaire** (conteneurs).
- Le verre est exclusivement collecté en **apport volontaire**.
- Les cartons peuvent être collectés en **apport volontaire** sur certains secteurs, en complément de la collecte en déchèterie.

Collecte en porte en porte :

REGIE

18 agents, 10 véhicules, 98 791 kms parcourus

Collecte en apport volontaire :

PRESTATION (VEOLIA)

6 agents, 3 véhicules (5 en période estivale) *en incluant les 8 autres communes également en prestation*

Fourniture des équipements de pré-collecte

- En porte-à-porte :



La fourniture des bacs de collecte pour les ordures ménagères résiduelles et pour les déchets recyclables est assurée par la société CONTENUR.

=> En 2022, 2 668 bacs à couvercles verts et 1 235 bacs à couvercles jaunes ont été commandés pour assurer de nouvelles dotations ou le remplacement de bacs détériorés.

- En apport volontaire - 3 types de conteneurs présents sur le territoire :

CONTENEURS AÉRIENS (posés directement au sol)

Leur fourniture est assurée par la société UTPM.

> En 2022, 32 colonnes aériennes ont été commandées pour remplacer des équipements vieillissants ou détériorées **sur les différentes communes** ou **constituer un stock** pour des installations provisoires.



CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS (une partie de la cuve recevant les déchets est enterrée)

Leur fourniture est assurée par la société ASTECH.

> En 2022, aucune commande n'a été réalisée.



CONTENEURS ENTERRÉS (la cuve recevant les déchets est entièrement enterrée)

Leur fourniture est assurée par la société ASTECH.

> En 2022, 9 colonnes enterrées ont été commandées : 5 ont été installées à Guérande (*éco-quartier Maisonneuve*) sur la création d'un nouveau point de collecte et 4 sont en réserve pour un futur aménagement à Herbignac (*éco-quartier Kergestin*)



- ➔ La cartographie des conteneurs d'apport volontaire se trouve sur le site internet de Cap Atlantique : <https://www.cap-atlantique.fr> - Rubrique « Services à la population - Déchets - La collecte en point d'apport volontaire »

Mise à disposition de composteurs



Cap Atlantique propose, aux habitants qui le souhaitent, des composteurs individuels gratuits pour favoriser le tri à la source des biodéchets.

Leur fourniture est assurée par la société QUADRIA.

En 2022, 571 composteurs ont été distribués.

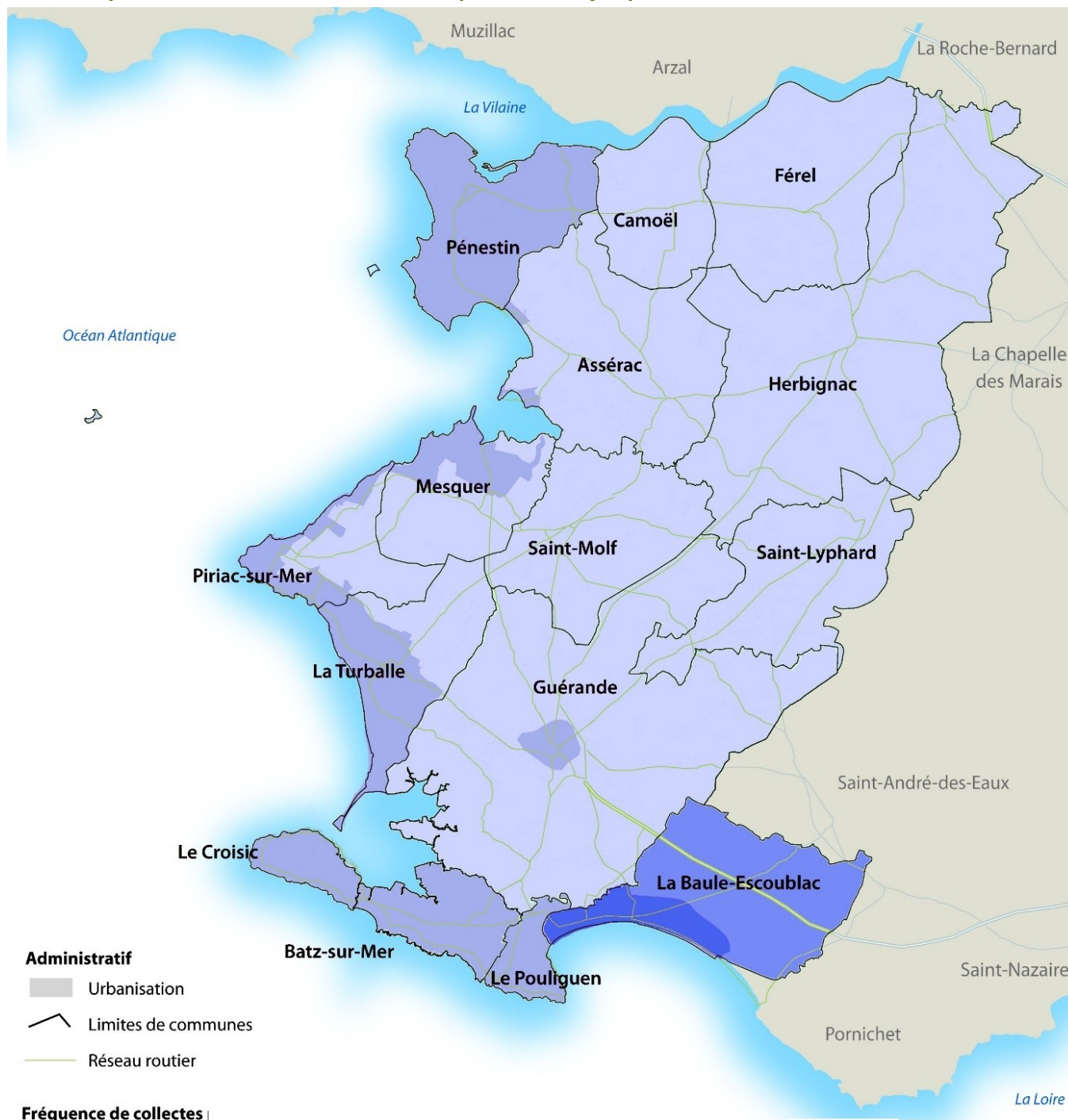
Au total, 20 330 foyers du territoire ont été équipés depuis la création de l'agglomération.

Fréquence de collecte en porte-à-porte

De manière générale :

- Collecte des ordures ménagères : 1 fois par semaine (C1)
- Collecte des multi-matériaux : 1 fois tous les quinze jours (C0,5)

De manière plus détaillée, la carte ci-dessous présente les fréquences de collecte en basse et haute saison :



Basse Saison		Haute Saison (du 01/07 au 31/08)	
OMr	Multimatériaux	OMr	Multimatériaux
1 fois par semaine (C1)	1 fois tous les 15 jours (C0,5)	1 fois par semaine (C1)	1 fois tous les 15 jours (C0,5)
1 fois par semaine (C1)	1 fois tous les 15 jours (C0,5)	2 fois par semaine (C2)	1 fois par semaine (C1)
2 fois par semaine (C2)	1 fois tous les 15 jours (C0,5)	2 fois par semaine (C2)	1 fois par semaine (C1)
2 fois par semaine (C2)	1 fois tous les 15 jours (C0,5)	3 fois par semaine (C3)	1 fois par semaine (C1)



Point sur les déchets ménagers assimilés

D'après l'article L2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communautés de communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines, par transfert de compétences des communes membres, ont la responsabilité de l'élimination des déchets des ménages.

Selon l'article L2224-14 de ce même code, le service public peut également prendre en charge d'autres déchets **qui n'entraînent pas de « sujétions particulières »**, à savoir les déchets générés par les services de la collectivité et les déchets des activités économiques provenant d'établissements publics et privés mais à condition que la collectivité les juge « assimilables aux déchets ménagers ».

Dans le but de différencier le service rendu aux ménages d'une part, et celui rendu aux professionnels d'autre part, Cap Atlantique a choisi de mettre en place la Redevance Spéciale (RS) depuis 2012.



MODALITES D'APPLICATION :

Etablissements publics et privés produisant des déchets ménagers assimilés

Convention entre Cap Atlantique et les établissements concernés

Application de la RS si la production de déchets est supérieure à 1 080 litres par semaine



MODALITES DE CALCUL :

Forfait obligatoire d'accès au service de collecte
(800 €)

+

Forfait optionnel d'accès aux points d'apport
volontaire (80 €)

+

Volume de(s) bac(s) en litre

X

Nombre de collectes

X

Tarif au litre (0,025 € pour les ordures ménagères
et 0,010 € pour les multi-matériaux)

-

Montant Taxe d'Enlèvement des Ordures
Ménagères (TEOM)

=> En 2022, sur les 473 sites (hors campings) ayant établi une convention RS avec Cap Atlantique, **160 établissements sont assujettis à la redevance spéciale** pour un montant global d'environ 606 478 € (soit 29% de plus qu'en 2021).



Focus sur les fêtes et manifestations

Cap Atlantique met à disposition des communes et associations un dispositif spécifique pour la collecte des déchets afin de faciliter le tri : il se compose d'un porte-sacs (un côté pour les ordures ménagères et un autre pour les multi-matériaux), d'un panneau rappelant les consignes ainsi que d'un oriflamme « POINT DE TRI ».



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Tonnage collecté

Les ordures ménagères résiduelles sont constituées des tonnages suivants :

EN PORTE-À-PORTE = BAC À COUVERCLE VERT



**EN APPORT VOLONTAIRE =
SIGNALÉTIQUE GRISE OU ROUGE BORDEAUX**

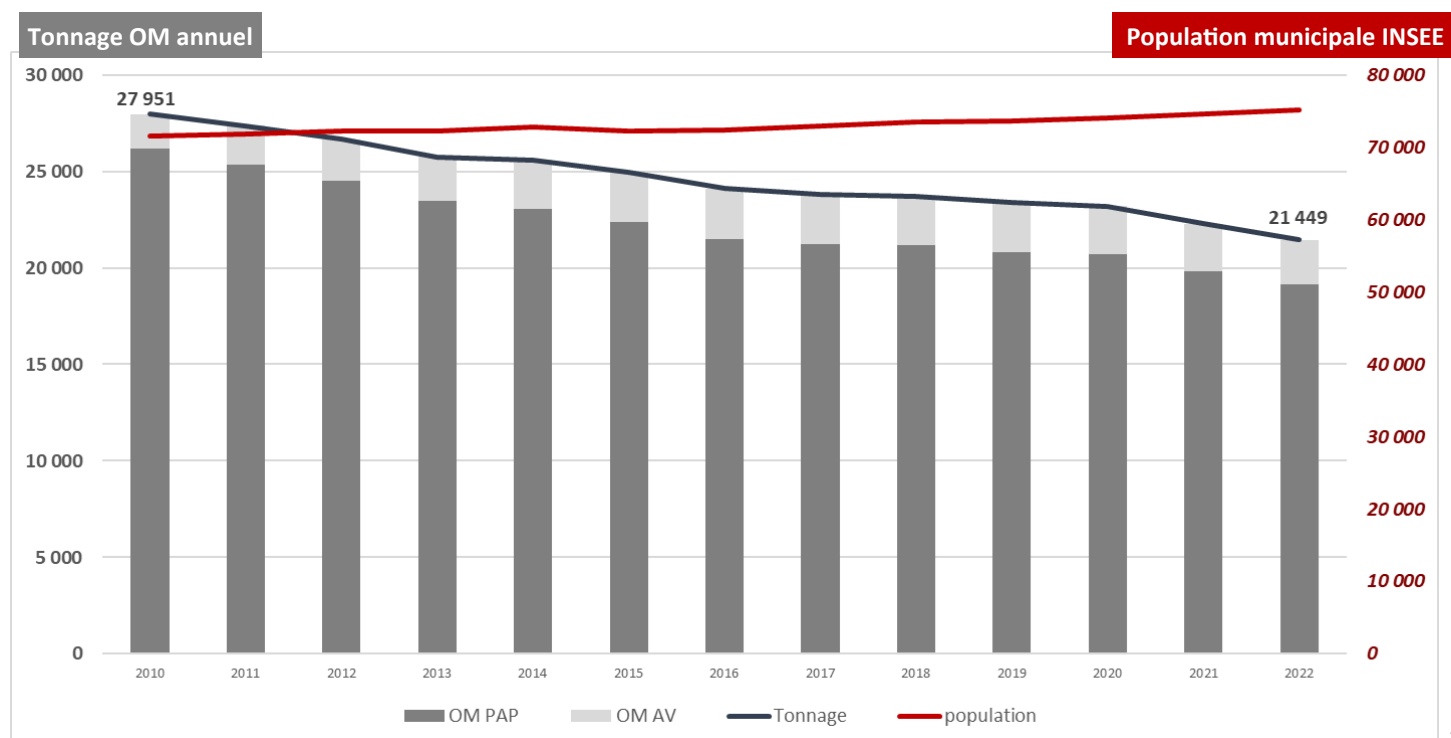


=> En 2022, **21 449 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées sur l'ensemble du territoire, soit une **baisse de 3,7 % par rapport à 2021**.

=> Cela représente une moyenne de **286 kg / habitant** (population municipale INSEE de 75 119 habitants) ou **190 kg / habitant** (population DGF -Dotation Globale de Fonctionnement - de 112 751 habitants). En comparaison aux collectivités similaires, il est à noter que le ratio du tonnage d'ordures ménagères à l'habitant (sur la base de la population municipale INSEE) passe sous celui de la moyenne régionale pour la première fois.

=> La comparaison **du tonnage d'ordures ménagères collecté en 2022** par rapport à celui de 2010 indique une **diminution de 23,3 %** malgré une augmentation de la population de près de 5%.

Le graphique ci-dessous met en parallèle l'évolution du tonnage d'ordures ménagères collecté en porte-à-porte (OM PAP) et en apport volontaire (OM AV) avec l'évolution de la population municipale INSEE :



Le graphique anneau ci-dessous présente la répartition du tonnage d'ordures ménagères selon le mode de collecte :

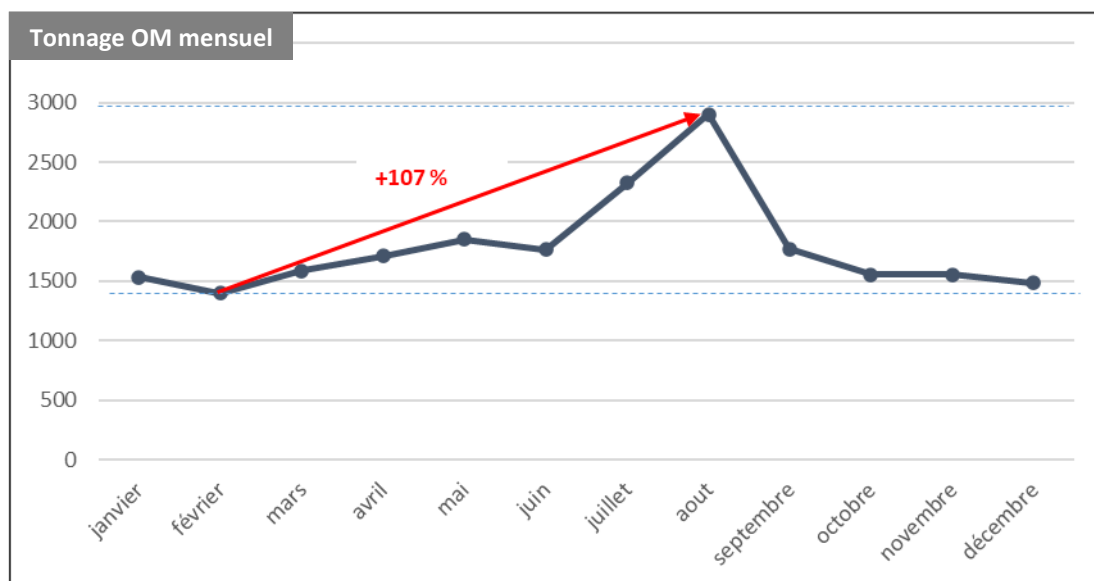


=> La répartition entre le tonnage d'ordures ménagères collecté en porte-à-porte et celui collecté en apport volontaire est la même qu'en 2021, à savoir que **les ordures ménagères résiduelles collectées en porte-à-porte représentent 89 % du gisement total.**

=> En comparaison par rapport à 2021, le tonnage collecté en apport volontaire recule de 5,6% alors que celui collecté en porte-à-porte diminue de 3,5%.

Le graphique ci-dessous montre le phénomène de saisonnalité particulièrement impactant sur le territoire :

=> Le tonnage mensuel d'ordures ménagères résiduelles collectées varie du simple au double entre le mois de février et celui d'août : 1 400 tonnes en février contre 2 901 tonnes en août, soit **+ 107%**. Une légère baisse de 2% par rapport à 2020 est malgré tout observée puisque cette hausse était de + 109%.



Les tableaux ci-dessous permettent de situer le territoire en matière de production d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) par habitant en fonction des moyennes départementale, régionale et nationale :

POPULATION INSEE : Collectivités très touristiques (2021)	Cap Atlantique	Loire-Atlantique	Pays de Loire	France
Kg OMR / hab.	285,54	290,5	289,4	390,1
Ecart / Cap Atlantique		-1,71%	-1,34%	-26,79%
POPULATION DGF pour Cap Atlantique POPULATION INSEE pour les autres moyennes (2021)	Cap Atlantique	Loire-Atlantique	Pays de Loire	France
Kg OMR / hab.	190,2	179,4	167,5	246,5
Ecart / Cap Atlantique		6,02%	13,61%	-22,82%

Tonnage traité

Le marché de traitement des ordures ménagères a été renouvelé et attribué à SECHE Environnement depuis le 1er janvier 2022. Suite au changement de prestataire, les exécutoires ont changé: les ordures ménagères collectées sur le territoire de Cap Atlantique sont dorénavant traitées sur les sites de SECHE/ ALCEA de deux façons différentes :

- **par enfouissement** au sein de l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) située à Changé dans le département de la Mayenne (53) ;
- **par incinération** au sein de l'UVE (Unité de Valorisation Energétique) située à Nantes dans le département de La Loire Atlantique (44)

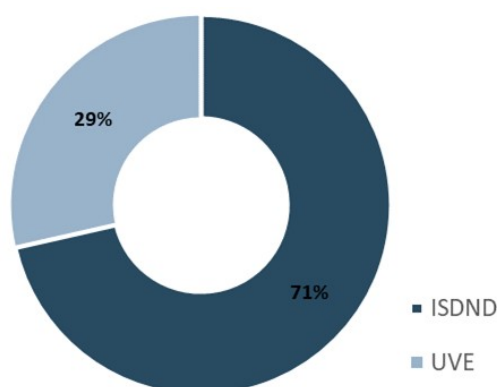


ISDND de Changé (53)



UVE de Nantes (44)

L'anneau ci-dessous présente la répartition du tonnage d'ordures ménagères selon le mode de traitement :



=> Suite au changement de prestataire, la part de déchets valorisés est passée de 10% en 2021 à 29% en 2022 alors que la **part d'ordures ménagères enfouie a diminué de 13%**.

Principaux coûts de gestion des ordures ménagères résiduelles

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES :

COLLECTE



136 € HT / tonne

122 € HT / tonne en 2021

TRANSFERT / TRANSPORT



40 € HT / tonne

27 € HT / tonne en 2021

TRAITEMENT



151 € HT / tonne

69 € HT / tonne en 2021

A cela, s'ajoutent les coûts de pré-collecte (achat et maintenance des bacs et des conteneurs d'apport volontaire) et de gestion (nettoyage des abords des conteneurs d'apport volontaire et charges de structure).

Au final, le coût de gestion s'élève à **8 182 227 € TTC** ce qui représente **405 € / tonne** et **114 € / habitant**.

Focus sur les dépôts sauvages :



Cap Atlantique assure le nettoyage et l'entretien des points d'apports volontaire grâce à une brigade spécialisée composée de trois agents : la veille propreté.

> En 2022, 86 tonnes ont été collectées, soit une **baisse de 18,6%** par rapport à 2021.

Constitution des Ordures Ménagères de Cap Atlantique

En 2022, Cap atlantique a fait réaliser une campagne de caractérisation de ses ordures ménagères par le bureau d'études ECOGEOS selon la MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères (MODECOM). Cette méthode permet de déterminer les caractéristiques physiques et qualitatives des gisements de déchets d'un territoire. Elle sert à évaluer précisément la composition du déchet et notamment le gisement de matières recyclables qui s'y trouve.

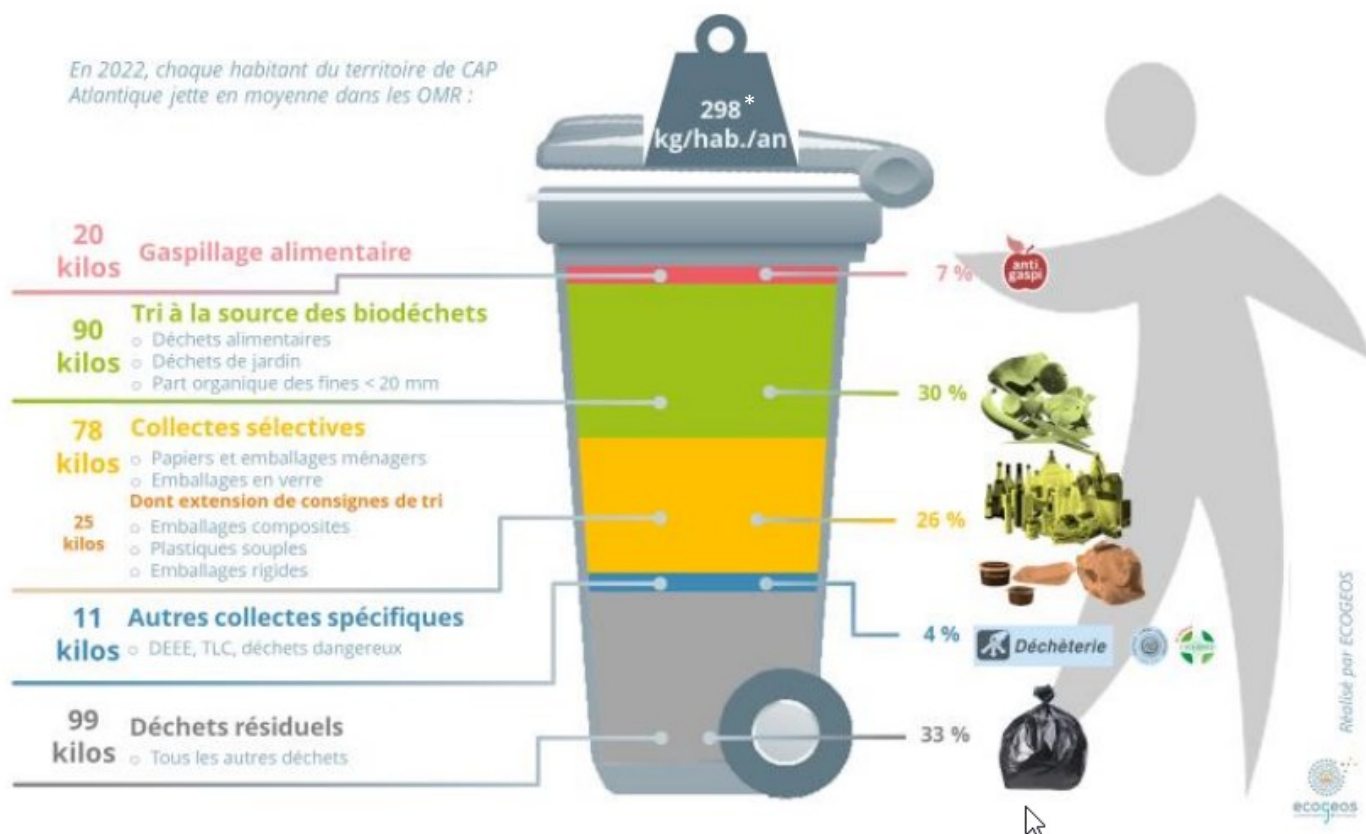


L'objectif de cette campagne est de mesurer les performances de l'Agglomération, d'orienter les actions de prévention pour détourner les déchets valorisables des ordures ménagères et d'alimenter les réflexions concernant le traitement des ordures ménagères résiduelles.

Les résultats montrent que **seulement 33% du contenu jeté par les habitants dans les bacs à couvercles verts se trouvent au bon endroit**. Le reste des déchets pourrait être valorisés via des filières existantes. Cela représente un surcoût annuel pour la collectivité de 3 millions d'euros TTC.

Dans le détail, un bac type d'ordures ménagères contient en moyenne 7% de produits alimentaires non consommés, 30% de déchets compostables, 16% d'emballages, 6% de papiers, 4% de Verre, 4% d'autres déchets recyclables (textiles, déchets dangereux, déchets électriques...) et 33 % de déchets résiduels.

Le schéma ci-dessous présente la composition d'une poubelle type d'ordures ménagères sur le territoire de Cap atlantique :



*Résultats calculés à partir des tonnages 2021

DÉCHETS RECYCLABLES

Tonnage collecté

Les déchets recyclables sont constitués des déchets suivants :

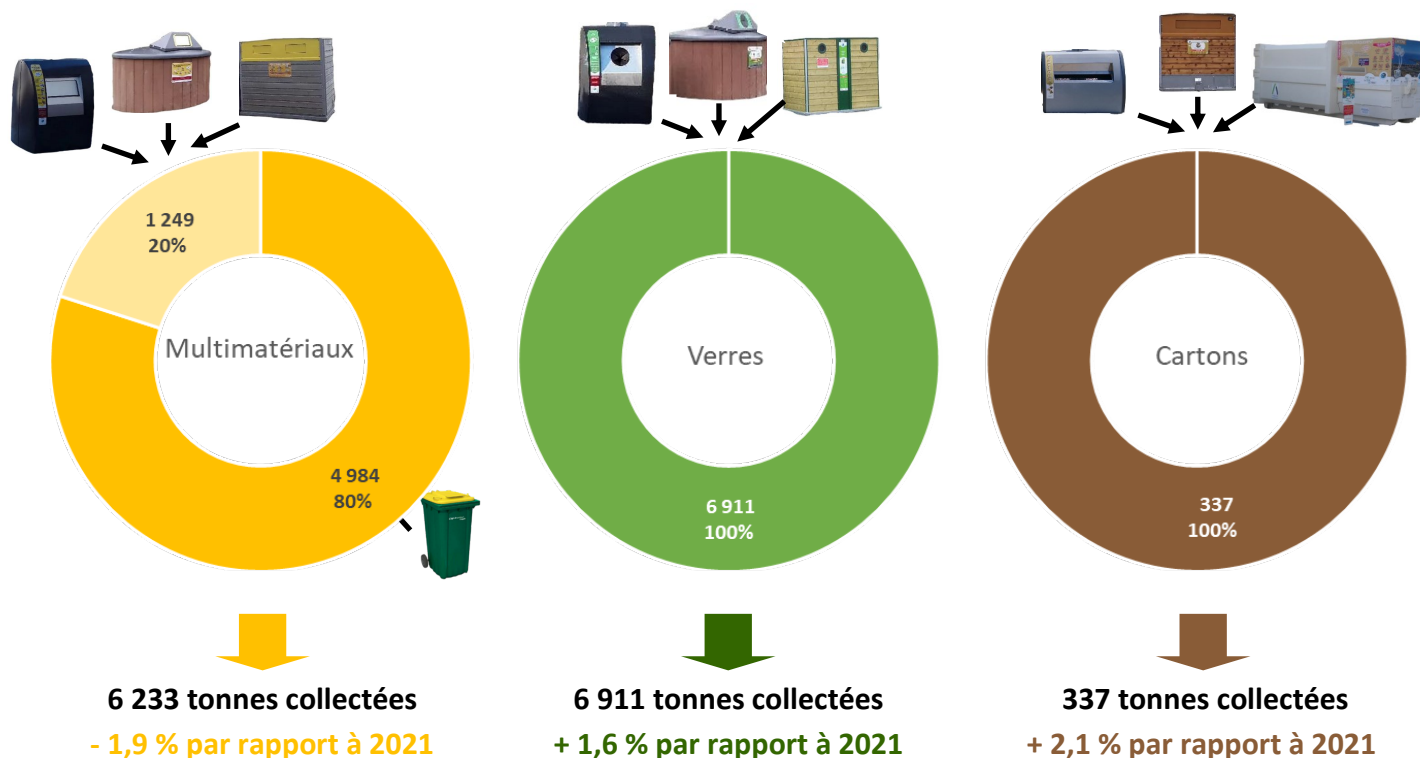
- les emballages (cartonnettes, emballages en plastique, briques alimentaires, boîtes de conserve en acier et en aluminium et autres petits emballages en aluminium) et les papiers (papiers divers, journaux, magazines, brochures, enveloppes, etc.)
- les verres (bouteilles, pots, bocaux)
- les cartons (cartons bruns, ondulés, de déménagement)

=> En 2022, **13 481 tonnes** de déchets recyclables* ont été collectées sur l'ensemble du territoire soit une **stabilisation par rapport à 2021**. Cela représente une moyenne de **179 kg/habitant** (population municipale INSEE de 75 119 habitants) ou **120 kg/habitant** (population DGF de 112 751 habitants).

La comparaison par rapport à 2010 indique une augmentation de **45,4 %**.

*multi-matériaux en porte-à-porte et en apport volontaire + verre en apport volontaire + carton en apport volontaire

Les graphiques anneaux ci-dessous présentent la répartition des tonnages par flux selon le mode de collecte :



Focus sur les cartons

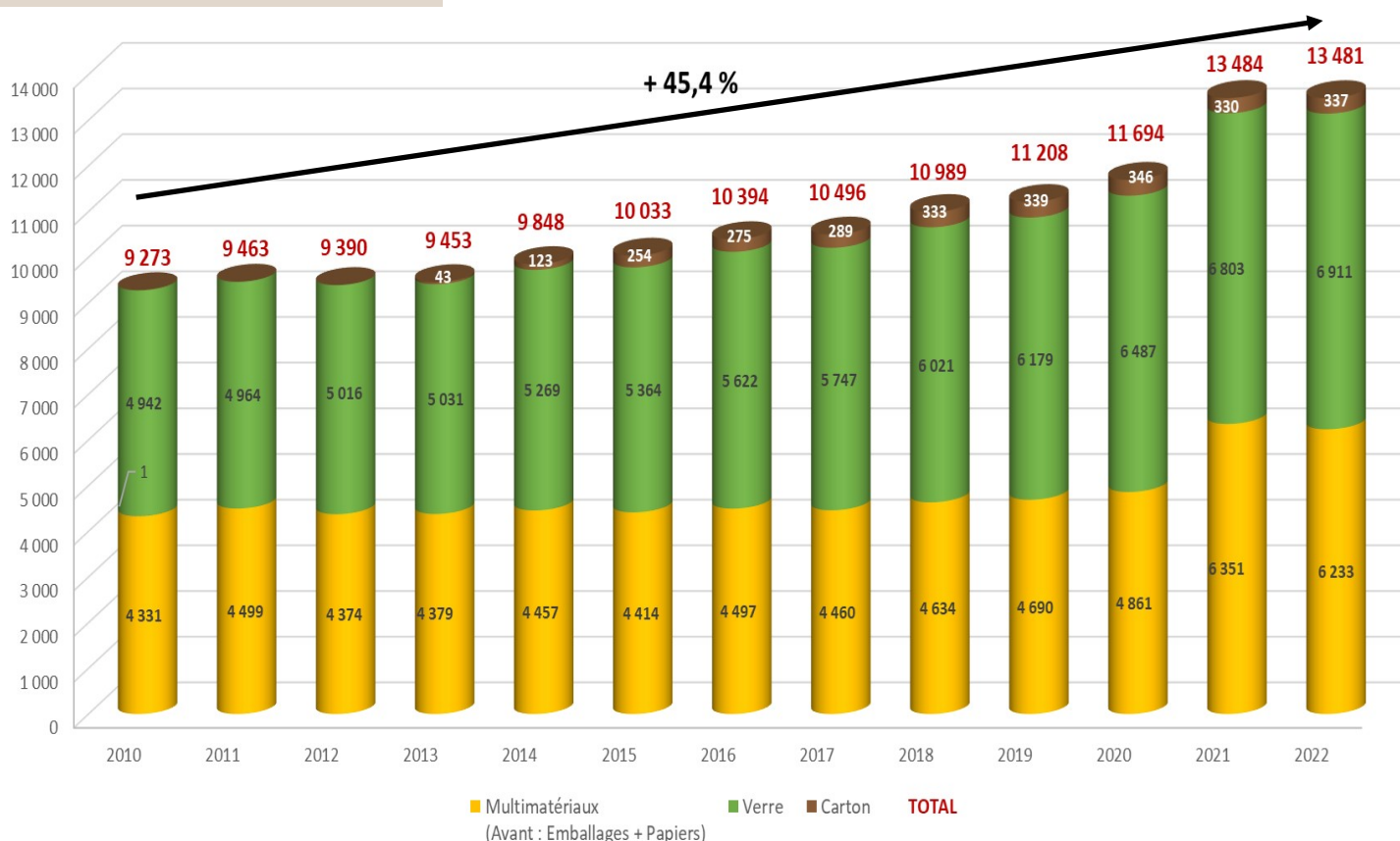
En complément de la collecte des cartons en déchèterie, 50 conteneurs d'apport volontaire (de type enterré ou aérien) sont mis à disposition sur le territoire ainsi qu'un compacteur sur la commune de La Baule-Escoublac.



Les cartons doivent être mis dans les conteneurs dédiés ou être apportés en déchèterie : ils ne doivent pas être mélangés avec les multi-matériaux, leur recyclage n'étant pas le même vis-à-vis de leurs caractéristiques et leur volume pouvant créer des problèmes techniques sur la chaîne du tri.

Le graphique ci-dessous indique l'évolution des tonnages collectés en matière de déchets recyclables :

Tonnage déchets recyclables annuel



Depuis 2010, les tonnages de déchets recyclables ont augmenté progressivement jusqu'en 2020. La mise en œuvre du nouveau schéma directeur de collecte (30 novembre 2020) a permis d'augmenter fortement la collecte des emballages et des papiers et a également impulser une nouvelle dynamique sur le tri du verre.

L'année 2022 marque une stabilisation des tonnages collectés.

Les tableaux ci-dessous permettent de situer le territoire en matière de production de Multi-matériaux (MM) et de verre par habitant en fonction des moyennes départementale, régionale et nationale :

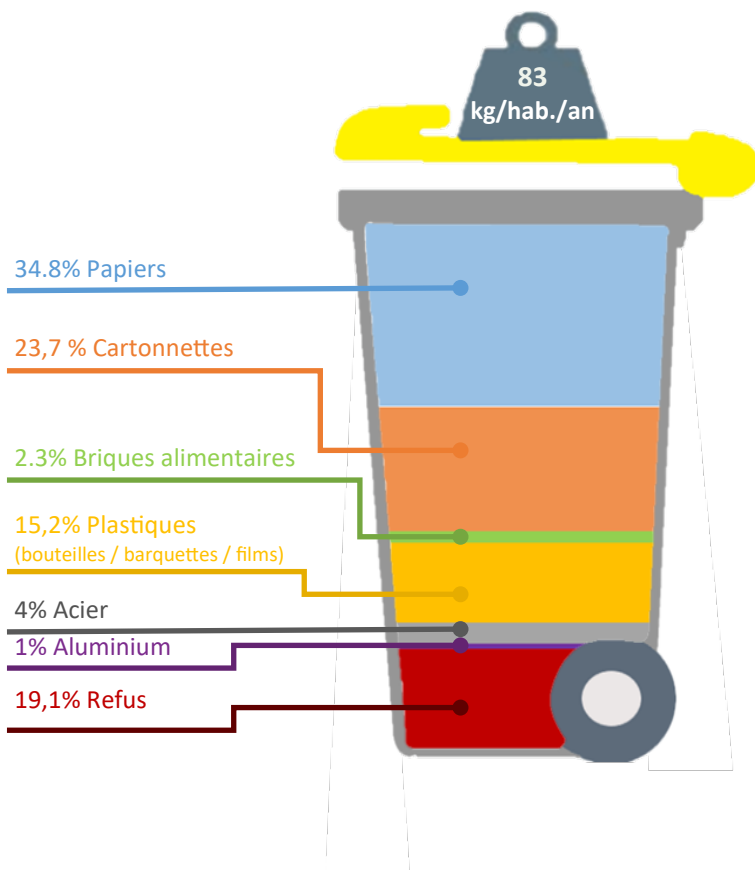
POPULATION INSEE : Collectivités touristiques (2021)	Cap Atlantique	Loire-Atlantique	Pays de Loire	France
Kg MM/ hab.	83,0	86,5	87,0	80,8
MM : Ecart / Cap Atlantique		-4,10%	-4,65%	2,70%
Kg verre / hab.	92,0	90,6	94,6	75,9
Verre : Ecart / Cap Atlantique		1,50%	-2,78%	21,21%
POPULATION DGF pour Cap Atlantique POPULATION INSEE pour les autres moyennes (2021)	Cap Atlantique	Loire-Atlantique	Pays de Loire	France
Kg MM/ hab.	55,3	52,1	56,4	53,0
MM : Ecart / Cap Atlantique		6,05%	-1,91%	4,33%
Kg verre / hab.	61,3	42,8	44,9	33,6
Verre : Ecart / Cap Atlantique		43,34%	36,57%	82,63%

Tonnage trié et traité

➡ **Le verre** collecté sur le territoire est rassemblé au niveau des fosses de stockage du verre de Piriac-sur-Mer et Pénestin avant d'être acheminés vers le recycleur à Cognac (16).

➡ **Les multi matériaux (emballages et papiers)** sont préalablement triés et conditionnés par matériau au centre de tri Trivalo Bretagne situé au Rheu (35) avant d'être acheminés vers les différentes structures de valorisation.

Le schéma ci-dessous permet de visualiser la composition « type » d'un bac à couvercle jaune en fonction des tonnages collectés en 2022 :



Focus sur les refus de tri

➡ En 2022 le taux de refus est de 19,1 %, soit 7,6% d'augmentation par rapport à 2021. Ce taux correspond à l'ensemble des flux n'entrant pas dans la catégorie des multi-matériaux : ce ne sont ni des emballages ménagers ni du papier.

Les principales erreurs sont :

- des déchets alimentaires
- des ordures ménagères
- des textiles
- du verre
- des déchets électriques...

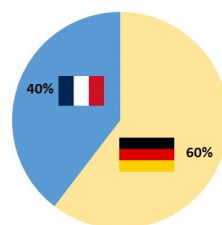
Destination des déchets recyclables

96% des emballages (multi-matériaux et verres) collectés sur le territoire de Cap Atlantique **sont recyclés en France**.

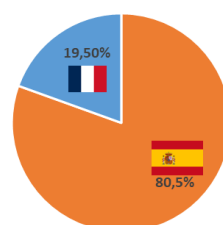
Le tableau ci-dessous et les graphiques ci-contre montrent les lieux de recyclage par flux

Matière de l'emballage	Tonnages recyclés	Destination
Verre	6 911	 
Papiers	1 880	
Cartonnettes	1 600	
Briques alimentaire	136	

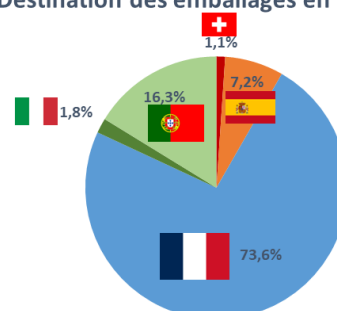
Destination des aluminiums



Destination des aciers



Destination des emballages en plastique



Le devenir des déchets recyclables

Le recyclage permet de produire de nouveaux objets à partir des matières premières des déchets triés. Par exemple, les déchets recyclables suivants deviennent les produits ci-dessous :



Principaux coûts de gestion des multi-matériaux et du verre

MULTI-MATÉRIAUX (emballages et papiers) :

COLLECTE



228€ HT / tonne

197 € HT / tonne en 2021

TRANSFERT / TRANSPORT



63 € HT / tonne

50 € HT / tonne en 2021

TRI



145 € HT / tonne

141 € HT / tonne en 2021

RECETTES MATIERES ET SOUTIENS ECO-ORGANISMES



358 € HT / tonne

371 € HT / tonne en 2021

A cela, s'ajoutent les coûts de pré-collecte et de gestion, comme pour les ordures ménagères résiduelles. Au final, le coût de gestion s'élève à **1 288 904 € TTC** ce qui représente **206 € / tonne** et **17 € / habitant**.

VERRE :

COLLECTE



46 € HT / tonne

41 € HT / tonne en 2021

TRANSPORT



6 € HT / tonne

5 € HT / tonne en 2021

RECETTES



33 € HT / tonne

29 € HT / tonne en 2021

A cela, s'ajoutent les coûts de pré-collecte et de gestion, comme pour les ordures ménagères résiduelles et les multi-matériaux.

Au final, le coût de gestion s'élève à **384 067 € TTC** ce qui représente **56 € / tonne** et **5 € / habitant**.

COLLECTES SPECIFIQUES EN PORTE A PORTE

Encombrants

Une collecte des encombrants en porte-à-porte est proposée aux usagers du territoire, à une fréquence de **2 à 5 fois par an**, selon les communes.

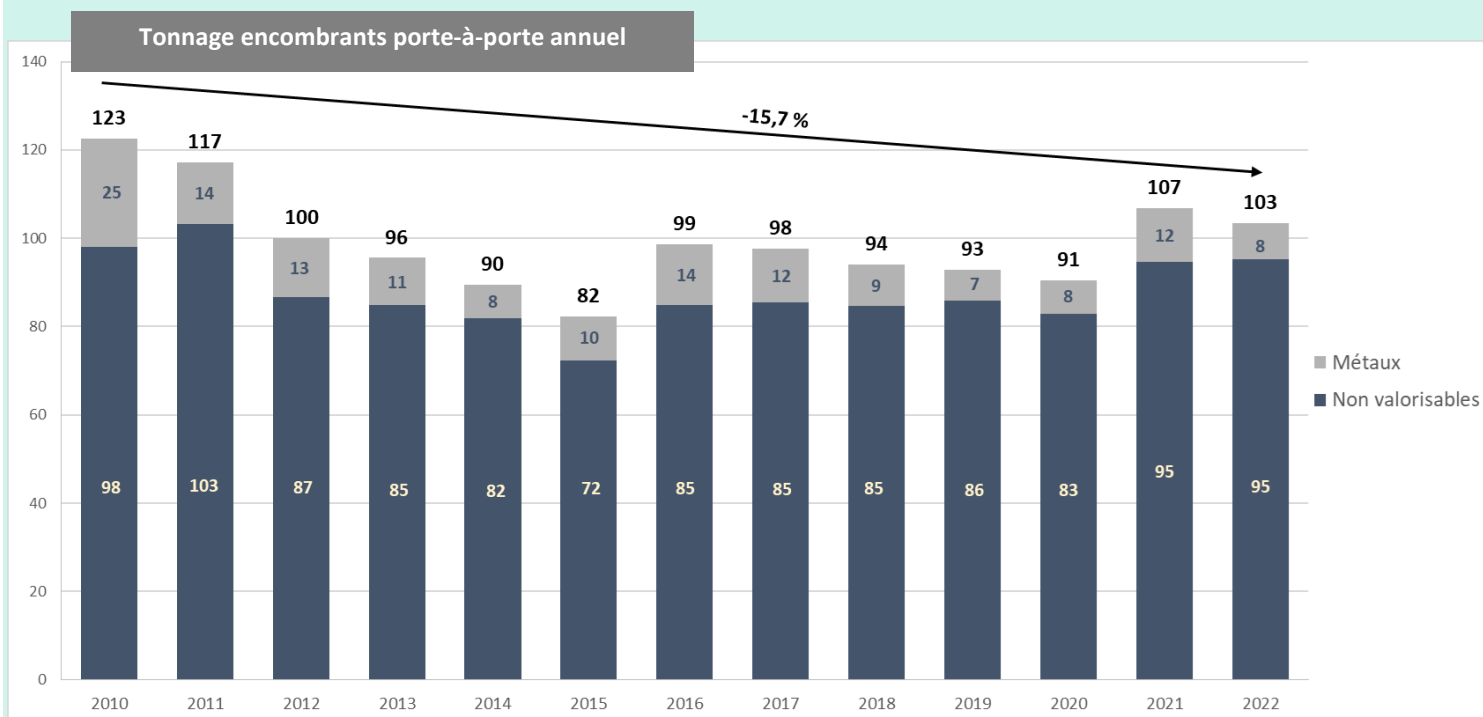
En 2022, **103 tonnes de déchets « encombrants » ont été collectés** en porte-à-porte. Ce flux est séparé en deux catégories :

> **le flux non valorisable** destiné à l'enfouissement : il s'agit de la part majoritaire avec 92 % des tonnages collectés en 2022 (soit 95 tonnes).

> **les métaux qui sont valorisés** : ils représentent 8 % des flux collectés en 2022 (soit 8 tonnes).

Sur la base de référence 2010, le flux des encombrants en porte-à-porte a diminué de 15,7%.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution totale des tonnages d'encombrants collectés en porte-à-porte depuis 2010, avec la part du flux non valorisable et celle des métaux :



FONCTIONNEMENT

Planning: calendrier disponible sur le site internet de Cap Atlantique.

Inscription préalable indispensable auprès de la Direction Déchets de Cap Atlantique :

Pour La Baule: inscription au plus tard le vendredi précédent à 16h30

Pour les autres communes:

> Collecte le lundi : inscription au plus tard le vendredi précédent à 16h30

> Collecte du mardi au vendredi : inscription au plus tard à 12h30 la veille.

Conditions :

Dépôt limité à 2m³ maximum par foyer (~ un canapé).

Déchets à déposer à l'extérieur de l'habitation sans gêner le passage sur la voie publique.



INTERDICTION de déposer des déchets non encombrant ou dangereux y compris les déchets électriques

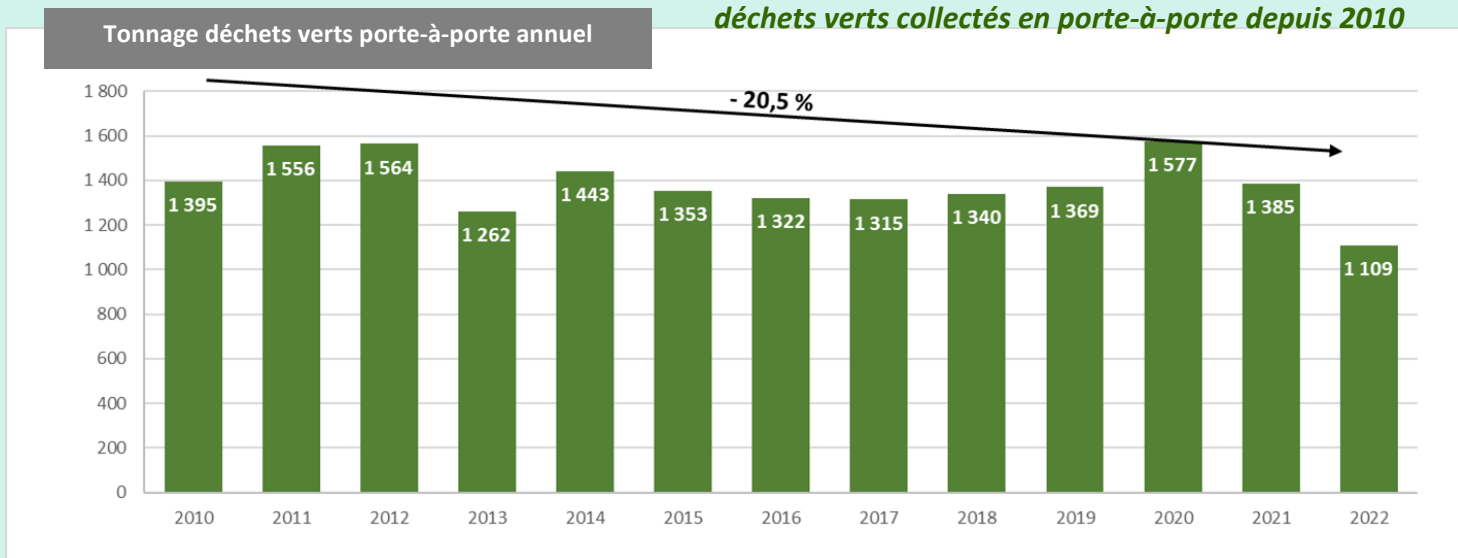
Déchets verts

Une collecte des déchets verts en porte-à-porte est effectuée sur la commune de La Baule-Escoublac uniquement. Elle a lieu toutes les deux semaines (par alternance entre deux secteurs). Le jour de collecte dépend des quantités de déchets verts à collecter par secteur.

En 2022, **1 109 tonnes de déchets verts ont été collectées en porte-à-porte**, soit une diminution de 19,9% par rapport à l'année 2021.

Sur la base de référence 2010, le tonnage de déchets verts collecté en porte-à-porte a diminué de 20,5 %.

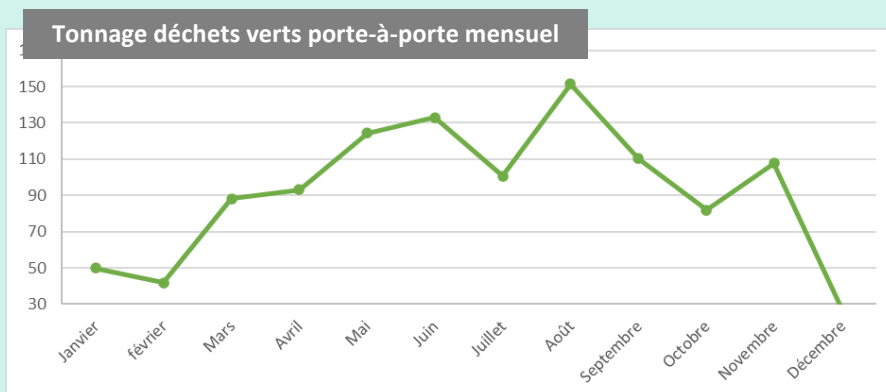
Le graphique ci-dessous présente l'évolution des tonnages de déchets verts collectés en porte-à-porte depuis 2010



Le graphique montre une variation du tonnage collecté en fonction des années qui peut s'expliquer en partie par la pluviométrie. La moyenne depuis 2010 est d'environ 1 380 tonnes annuelles. L'année 2022, comme 2013 est largement sous cette moyenne alors que les années 2011, 2012 et 2020 étaient bien au dessus.

Le graphique ci-dessous montre la variation saisonnière en matière de tonnage de déchets verts collectés en porte-à-porte par mois en 2022

Le graphique met en avant une augmentation progressive de mars à juin, une baisse en juillet et un pic en août (151 tonnes collectées). Les tonnages collectés redescendent ensuite avec une nouvelle hausse en novembre. Ces fluctuations s'expliquent principalement par les conditions météorologiques de l'année.



FONCTIONNEMENT

Pour qui? Les résidents (principaux et secondaires) de La Baule

Comment? En utilisant les sacs papiers (maxi 60/ an et par foyer) fournis gratuitement dans l'un des 5 points de distribution*

Quand? Selon le calendrier disponible sur le site internet de Cap Atlantique (sacs à sortir le dimanche soir précédent la collecte)

Quoi? Les feuilles, tontes, fleurs fanées et tailles de haies de petite taille en sacs et les branchages inférieurs à 15 cm de diamètre et à 1m50 de hauteur en fagots liés.



INTERDICTION aux plantes invasives et à tout déchet autre que les végétaux comme les gravats, les pots de fleurs, etc.

*Hôtel de ville, Mairie annexe du Guézy, Mairie annexe d'Escoublac, Mairie annexe Lajarrige et siège social de Cap Atlantique

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS issus des déchèteries

ORGANISATION MISE EN PLACE

Fonctionnement

Le territoire de Cap Atlantique compte **neuf déchèteries et deux plateformes de déchets verts** sur son territoire. Ces équipements permettent aux habitants de déposer leurs déchets non collectés en porte-à-porte.

Selon les sites, la gestion est assurée en **régie** par les agents de la collectivité ou par un **prestataire privé**.

La carte ci-contre illustre l'emplacement des équipements communautaires et leur mode de gestion :

Secteur nord - 4 déchèteries :

REGIE

Pénestin / Piriac-sur-Mer / Herbignac-Kéraline / Herbignac-Pompas

10 agents d'accueil et 5 agents d'exploitation

Secteur sud - 5 déchèteries :

PRESTATION (COVED)

Guérande / Le Croisic / Batz-sur-Mer / Le Pouliguen / La Baule-Escoublac

Plateformes déchets verts Livery à Guérande et La Baule-Escoublac :

PRESTATION (GRANDJOUAN - VEOLIA)



Adresses, téléphones, jours et horaires d'ouverture

Sites	Adresses	Téléphones	Jours et horaires d'ouverture	
GUERANDE	Parc d'activités de Villejames	02 40 15 68 97	Du lundi au Samedi : 09h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00	
HERBIGNAC - Kéraline	Kéraline	02 40 19 90 70		
LA BAULE	Route du Rocher	02 40 60 85 66		
LE POULIGUEN	Route de la Minoterie	02 40 62 27 82		
PENESTIN	Les Barges	02 99 90 46 10		
PIRIAC-SUR-MER	L'Arche Chaussin	02 40 23 60 09		
HERBIGNAC - Pompas	Pompas	02 40 91 36 06	Lundi et Mercredi : 09h00 - 12h00 Samedi : 09h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00	
			Du 16/09 au 14/06	Du 15/06 au 15/09
BATZ-SUR-MER	Route du Croisic	02 40 23 87 76	Du Lundi au Samedi : 09h00 - 12h00	Du Lundi au Samedi : 09h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00
LE CROISIC	8, chemin du Pré du Pas	02 40 23 28 78	Du Lundi au Samedi : 14h00 - 18h00	
			Du 16/10 au 15/04	Du 16/04 au 15/10
PL.ATEFORME DE DECHETS VERTS GUERANDE - Livery	Livery (prés de Saillé)	02 40 90 18 19	08h30 -12h00 et 14h00 - 17h30 (SAUF Mardi et Dimanche)	8h30 -12h00 et 14h00 - 18h30 (SAUF Mardi et Dimanche)

Déchets acceptés

Les tableaux ci-dessous présentent les pictogrammes des déchets acceptés avec leur modalité de réception :

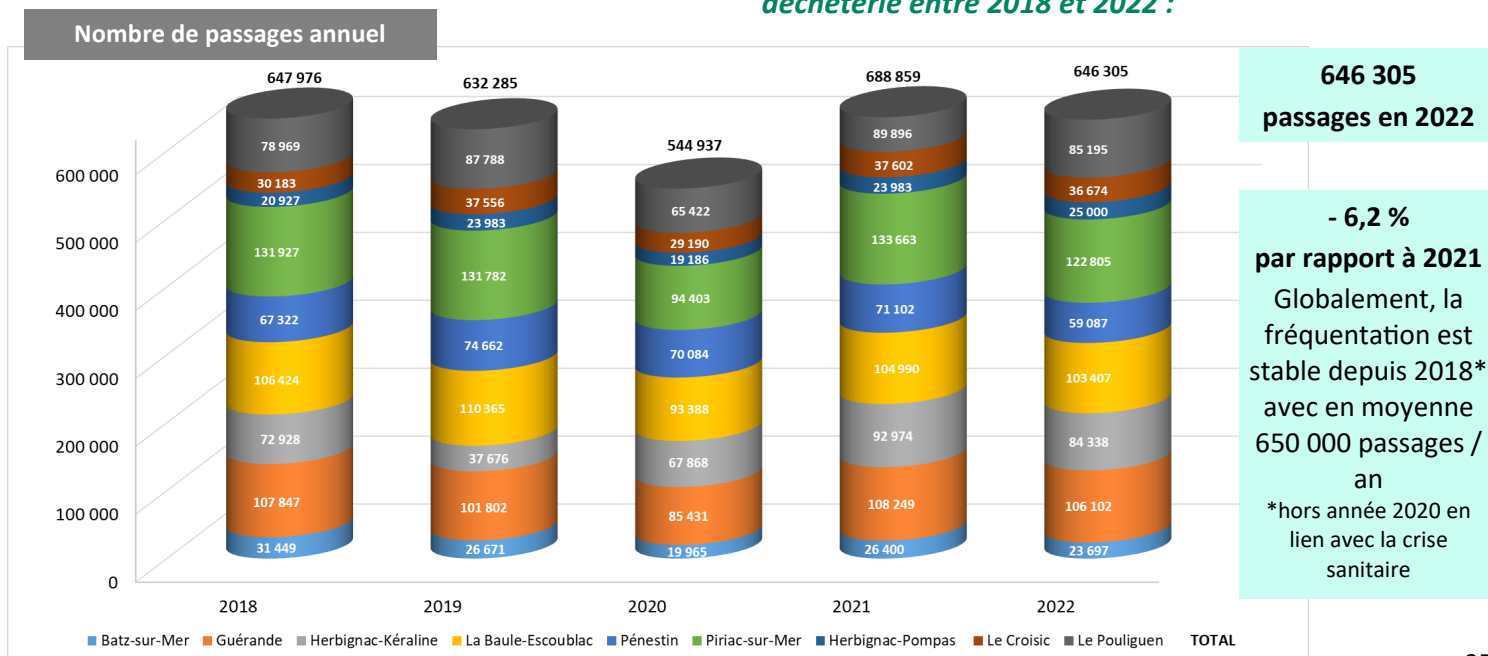
Déchets acceptés	Modalités de réception	Déchets acceptés	Modalités de réception	Déchets acceptés	Modalités de réception	Déchets acceptés	Modalités de réception
 BOIS	Plateforme OU Benne	 MOBILIER	Benne « Ecomobilier » SAUF à Batz-sur-Mer	 DEEE	Conteneur maritime	 CARTOUCHES ENCRE	Bac dédié
 MÉTAUX		 VERRES	Conteneur verre OU Fosse à verre	 DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)	Local spécifique	 HUILES DE VIDANGE	Cuve à huile
 CARTONS		 BOUTEILLES PLASTIQUES	Conteneur Multi- matériaux	 BATTERIES	Zone dédiée	 HUILES DE FRITURES	Fût
 DÉCHETS VERTS		 PAPIERS		 PILES ET ACCUMULATEURS	Contenant « Corepile »	 PNEUMATIQUES	Zone dédiée
 DÉBLAIS / GRAVATS		 TEXTILES	Conteneur Le Relais	 LAMPES	Contenant « Ecosystem »	 AMANTE	Zone spécifique UNIQUEMENT au Pouliguen
 ENCOMBRANTS							

QUELQUES DONNEES CONCERNANT LES DECHETERIES

Fréquentation

Les déchèteries accueillent principalement les déchets des **particuliers** résidant sur le territoire, mais également ceux des **services communaux** et des **professionnels** sous certaines conditions : accès payant pour certains déchets et dépôt non autorisé pour d'autres déchets.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la fréquentation par déchèterie entre 2018 et 2022 :



Tonnages collectés

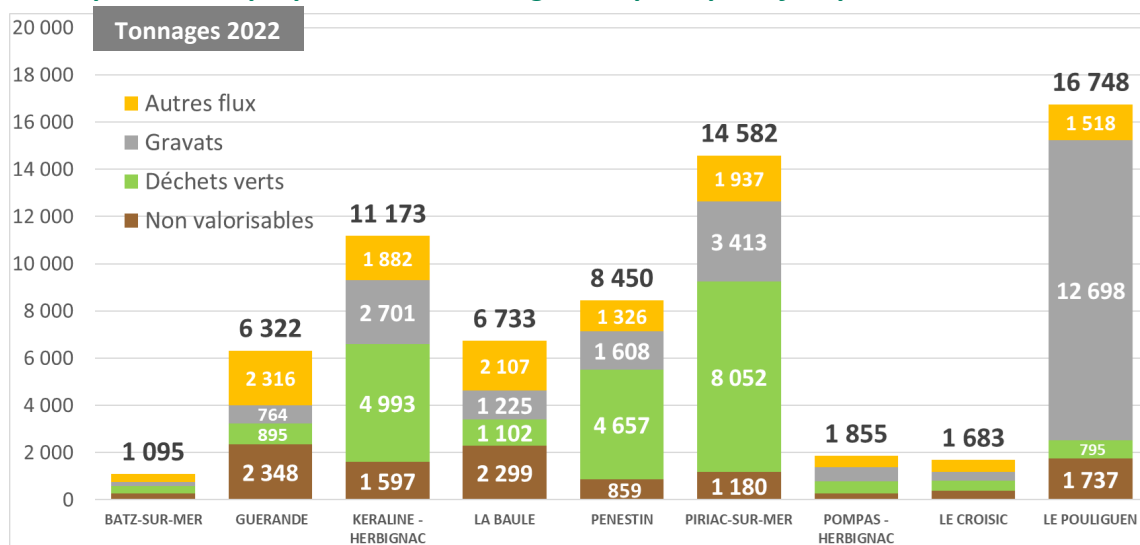
Le tableau ci-dessous présente les tonnages collectés en déchèterie par matériau et de manière globale de 2018 à 2021 avec un retour également sur 2010 :

	2010	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution % 2021/ 2022	Evolution % 2010 / 2022
Non valorisables	6 664	9 550	9 864	9 955	11 125	10 936	-1,7%	64,12%
Déchets verts	11 329	21 106	17 647	19 860	19 300	21 737	12,6%	91,87%
Métaux	1 082	1 984	1 979	2 148	2 144	1 837	-14,3%	69,70%
Cartons (collectés en déchèterie uniquement)	856	1 455	1 560	1 579	1 655	1 546	-6,6%	80,62%
Bois	3 491	4 940	5 016	5 088	5 200	4 530	-12,9%	29,78%
DEA - Déchets d'Éléments d'Ameublement	0	1 605	2 005	2 219	3 113	2 958	-5,0%	Evolution 2018 / 2021 seulement pour les DEA + 84,3 %
Gravats	13 128	17 434	20 935	18 761	26 742	23 561	-11,9%	79,48%
DEEE - Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques	813	1 209	1 225	1 243	1 298	1 081	-16,7%	32,91%
DDS - Déchets Diffus Spécifiques (EcoDDS et hors EcoDDS)	113	262	183	287	304	291	-4,2%	158,04%
Autres flux	123	249	242	282	346	164	-52,5%	33,13%
TOTAL	37 598	59 793	60 655	61 420	71 227	68 642	-3,6%	82,57%

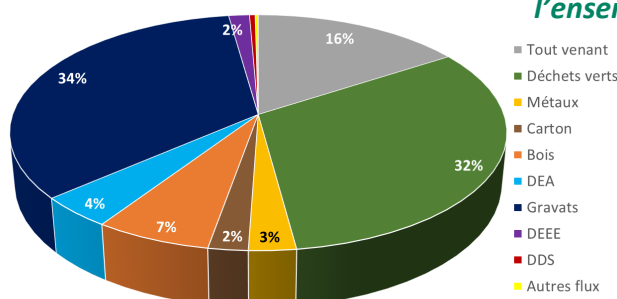
L'année 2022 est marquée par une diminution de 3,6 % des tonnages par rapport à 2021. Seuls les déchets verts augmentent en 2022 (+ 12,6 %).

Le graphique ci-dessous présente la proportion des tonnages des principaux flux par site en 2022:

La quantité et le type de déchets collectés sont très variables selon les sites en lien avec leur situation géographique et leur configuration. Les trois déchèteries recevant le plus de tonnages sont Le Pouliguen, Piriac-sur-Mer et Kéraline (Herbignac). Le site de Piriac-sur-Mer reçoit le plus de déchets verts (8 052 tonnes) et celui du Pouliguen le plus de gravats (12 698 tonnes). Ces deux déchèteries recueillent plus de 45 % des tonnages collectés sur les déchèteries du territoire.



Le graphique ci-dessous présente la répartition des flux sur l'ensemble des sites en 2022:



Les 3 flux les plus apportés en déchèterie sont les gravats (34 %), les déchets verts (32 %) et les déchets non valorisables (16 %).

Tonnages valorisés et traités

Le tableau ci-dessous indique, pour chaque matériau collecté en déchèterie, le repreneur ainsi que le type de valorisation ou de traitement :

MATÉRIAU	REPRENEUR	TYPE DE VALORISATION OU TRAITEMENT
DEA - Déchets d'Éléments d'Ameublement	ECOMOBILIER*	Valorisation matière
Bois	SECHE	Valorisation matière
Métaux	AFM RECYCLAGE	Valorisation matière
Cartons	REVIPAC	Valorisation matière
Déchets verts	VEOLIA	Valorisation biologique (compost ou transformation en broyats)
Gravats	SECHE	Traitement par stockage dans une ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
Non valorisables (encombrants / tout-venants)	SECHE	Traitement par stockage dans une ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux)
DEEE - Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques	ECOSYSTEM*	Réemploi et valorisation matière (réparation des appareils si possible ou séparation de tous les composants)
DDS - Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux)	ECODDS* SORED	Valorisation énergétique (incinération) et traitement physico-chimique permettant de séparer les différents composants
Batteries	AFM RECYCLAGE	Valorisation matière (recyclage du plomb) et traitement physico-chimique permettant de séparer les différents composants
Piles	COREPILE*	Traitement physico-chimique permettant de séparer les différents composants
Tubes et lampes	ECOSYSTEM*	Valorisation matière et traitement physico-chimique permettant de séparer les différents composants
Cartouches d'encre	LVL	Valorisation matière
Huiles minérales (huiles de vidange)	CHIMIREC	Valorisation énergétique (huile noire) ou traitement physico-chimique permettant une réutilisation (huiles claires)
Huiles végétales	OLEOVIA	Traitement physico-chimique par décantation et filtration permettant une réutilisation (biocarburants, biocombustibles, etc.)
Pneus	ALIAPUR* SECHE	Valorisation matière (utilisation en sous-couches routières, sols de terrain de sport ou sols d'aire de jeux, etc.)
Amiante	SECHE	Stockage en installation spécifique

*Les repreneurs indiqués correspondent à des éco-organismes intervenant dans le cadre des REP (Responsabilités Elargies des Producteurs), c'est-à-dire que ce sont les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits qui doivent financer et/ou organiser la prévention et la gestion des déchets issus des produits en fin de vie. Des soutiens financiers sont ensuite versés aux collectivités pour l'organisation de la collecte.

Principaux coûts de gestion des déchèteries

DÉCHÈTERIES:

COLLECTE



20 € HT / tonne

25 € HT / tonne en 2021

TRANSPORT



9 € HT / tonne

17 € HT / tonne en 2021

TRAITEMENT



45 € HT / tonne

49 € HT / tonne en 2021

RECETTES MATIERES ET SOUTIENS ECO-ORGANISMES



10 € HT / tonne

13 € HT / tonne en 2021

Au final, le coût de gestion s'élève en intégrant les charges de structure à **5 472 239 € TTC** ce qui représente **70 € / tonne et 71 € / hab.**

ZOOM SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DE CERTAINS DECHETS

Déchets verts

Cap Atlantique a cette volonté de valoriser ses déchets verts au plus près et dispose ainsi des moyens suivants :

- deux unités de broyage/compostage (l'une à Guérande et l'autre à La Baule-Escoublac) ;
- trois aires de broyage sur les déchèteries de Piriac-sur-Mer, Pénestin et Herbignac - Kéraline.

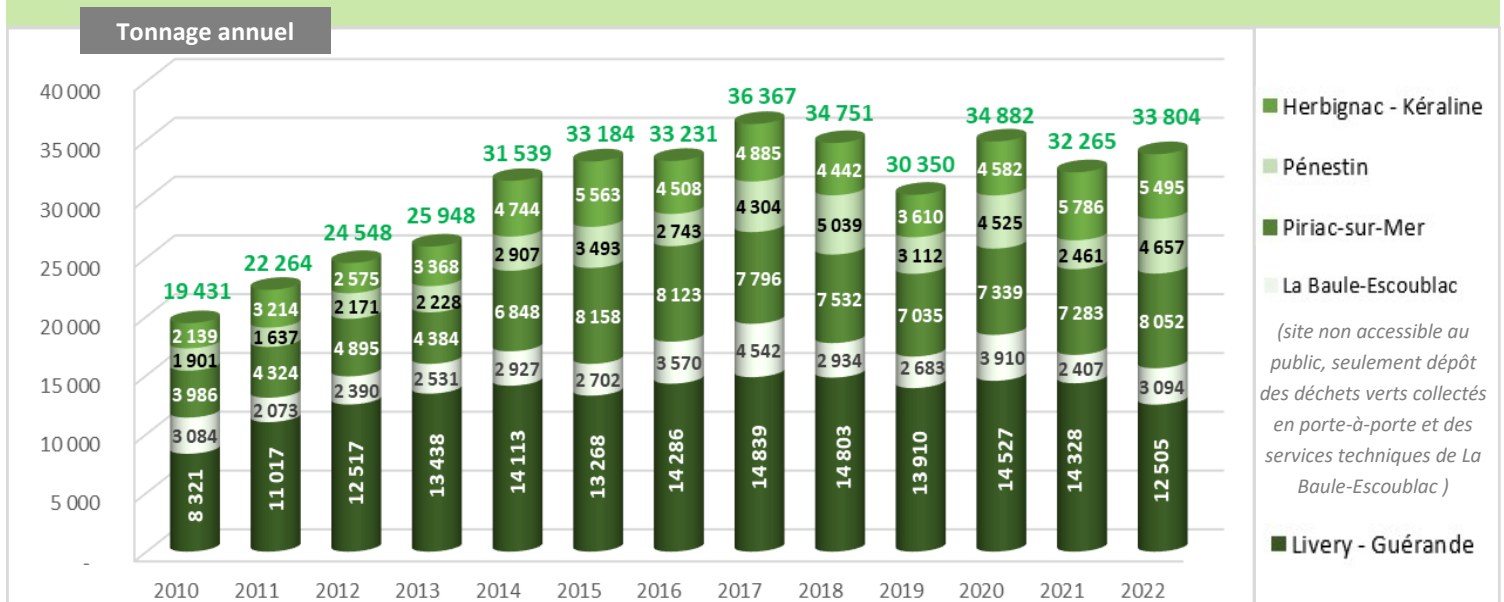
Les déchets verts collectés au sein des déchèteries de Batz-sur-Mer, Guérande, La Baule-Escoublac, Le Croisic et Le Pouliguen sont transférés à la plateforme de Livery à Guérande.

En ce qui concerne les déchets verts du site de Pompas à Herbignac, un transfert se fait vers le site de Kéraline.

Les déchets verts collectés en porte-à-porte sont, quant à eux, déposés à la plateforme de La Baule-Escoublac, cette dernière étant également utilisée par les services techniques de la commune.

La prestation de valorisation des déchets verts (broyage et compostage) est confiée à la société **GRANDJOUAN (Groupe VEOLIA)** depuis septembre 2018 jusqu'en septembre 2025 au maximum. Ce prestataire assure également l'exploitation des deux plateformes de Livery à Guérande et de La Baule-Escoublac.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des tonnages de déchets verts par site de broyage depuis 2010 :

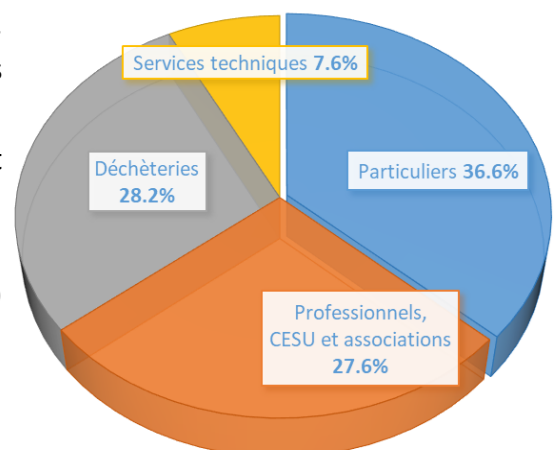


> En 2022, **33 804 tonnes** de déchets verts ont été collectées sur l'ensemble du territoire, soit une **hausse de 4,7 %** par rapport à l'année précédente et une hausse de 74 % par rapport à 2010.

Focus sur la plateforme de Livery à Guérande :

- ➔ En 2022, la plateforme de Livery a accueilli **12 505 tonnes de déchets verts**, soit une baisse de 13 % par rapport à 2021. Cela représente **37 %** de l'ensemble des déchets verts collectés sur l'agglomération et s'explique par le fait que la plateforme est accessible aux administrés et qu'elle reçoit également les déchets verts de cinq déchèteries sur neuf.
- ➔ Les déchets acceptés sont les suivants :
 - **déchets verts en mélange** (tontes, feuilles, branchages, etc.) = **97 %** des apports ;
 - **souches et gros bois** (seul site du territoire à les accepter) = **3 %** des apports.

Le camembert ci-dessous présente la répartition des tonnages apportés à Livery par type d'utilisateurs :



Coquillages



Servi-bac 5m³



Benne 10m³



Servi-bac 2m³

La collecte des coquillages a débuté en décembre 2015 avec quatre bennes installées sur les déchèteries de Piriac-sur-Mer, Pénestin, Herbignac-Kéraline et Le Pouliguen durant la période des fêtes de fin d'année (démarrage mi décembre).

En 2018/2019, le dispositif a évolué : la collecte commence dorénavant, dès le 1er décembre pour deux mois et s'étend sur l'ensemble des déchèteries avec soit des bennes de 10 m³ (Pénestin et Piriac-sur-Mer) soit des servi-bacs (conteneurs avec couvercle) de 5 ou 2 m³ sur les 7 autres sites.

En 2022, 12,52 tonnes ont été collectés

Le graphique ci-dessous indique l'évolution des tonnages de coquillages entre 2016 et 2022 :



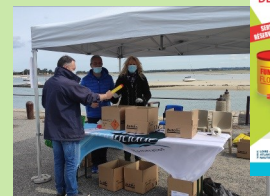
Fusées de détresse



La collecte des fusées de détresse organisée par Cap Atlantique a débuté en 2018 pour les raisons suivantes :

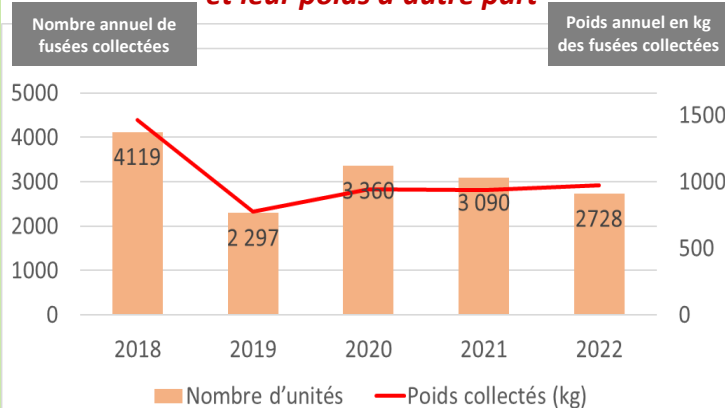
- D'une part, deux incendies ont eu lieu en 2017 suite à la dissimulation de fusées mélangées avec les déchets non valorisables (encombrants / tout-venants).
- D'autre part, le traitement de ces fusées est assez spécifique et il est important de les isoler et de ne pas les mélanger avec d'autres déchets.

Les flux concernés sont uniquement les **feux à mains**, les **fumigènes** et **fusées à parachute périmes**.



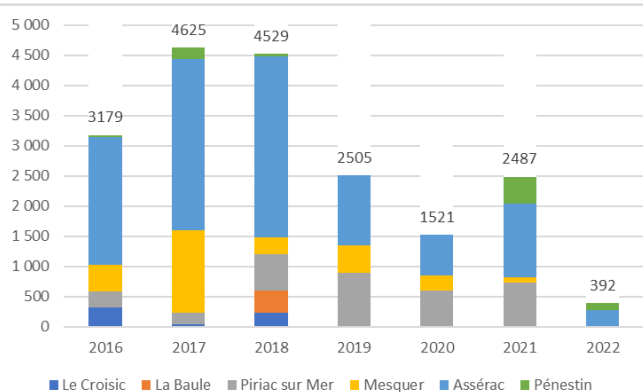
En parallèle des permanences de collecte de la collectivité (5 en 2022 près des ports de plaisance), **les magasins d'accastillage ont l'obligation de reprendre les fusées** par le biais de l'éco-organisme PYREO.

Le graphique ci-dessous met en parallèle l'évolution du nombre de fusées de détresse collectées d'une part et leur poids d'autre part



Algues vertes

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du tonnage d'algues vertes apportés sur les sites d'égouttage depuis 2016:



Depuis 2012, Cap Atlantique organise la collecte des algues vertes. Pour cela, **trois aires d'égouttage** sont mises à disposition des communes au sein des déchèteries de Pénestin et Piriac-sur-Mer ainsi qu'au niveau de la plateforme de déchets verts de Livery à Guérande.

Le traitement et la valorisation des algues vertes sont assurés par la société **SUEZ Organique** depuis le 25 janvier 2022 pour une période de 4 ans. Des plans d'épandage sont mis en place en collaboration avec des agriculteurs du territoire.

En 2022, deux communes ont apporté des algues vertes : Assérac et Pénestin pour un total de **392 tonnes** contre 2 487 tonnes en 2021 (soit une **baisse de 78%**).



LE TRANSFERT DES DECHETS

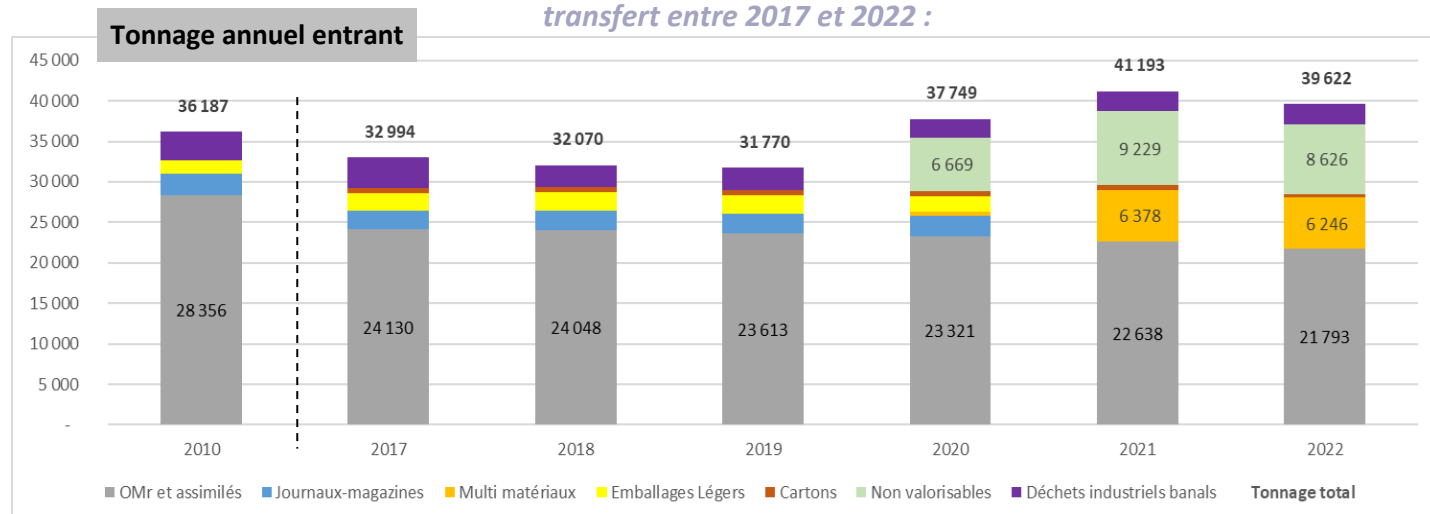
Dans le but d'optimiser le transport des déchets pour des raisons économiques et écologiques, Cap Atlantique dispose d'une **station de transfert située sur la commune de Guérande**. L'exploitation de ce site est déléguée à **SUEZ Environnement** et le **transport des déchets** de la station de transfert jusqu'aux sites de traitement s'effectue par la société **Malherbe**. Ces deux marchés ont commencé le 1^{er} janvier 2022.



Les flux qui transitent par la station de transfert sont les suivants :

- ➔ **les ordures ménagères résiduelles** collectées en porte-à-porte et en apport volontaire ;
- ➔ **les multi-matériaux** collectés en porte-à-porte et en apport volontaire ;
- ➔ **les cartons** collectés en apport volontaire, au sein des déchèteries et des marchés ou encore apportés par les communes directement ;
- ➔ **les déchets non valorisables** (encombrants / tout-venants) collectés en porte-à-porte et en déchèterie (hors sites de Pénestin et Kéraline)
- ➔ **les Déchets Industriels Banals (DIB)** apportés par des sociétés par le biais de contrats.

Le graphique ci-dessous indique l'évolution des tonnages globaux entrants transitant par la station de transfert entre 2017 et 2022 :



En 2022, 39 622 tonnes ont transité par la station de transfert de Guérande.

La hausse des tonnages entrants entre 2019 et 2020 et entre 2020 et 2021 s'explique par la mise en place de l'extension des consignes de tri depuis le 30/11/2020 et par la fermeture de l'ISDND de Kéraline en juillet 2020 impliquant un transit des déchets non valorisables par la station de transfert.

LES INDICATEURS FINANCIERS

Financement du service public de gestion des déchets

Le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés est financé par le biais des dispositifs suivants :

➡ La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La TEOM est due pour toute propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui en est exonérée temporairement (construction nouvelle, par exemple). La TEOM est calculée sur la valeur locative de l'habitation qui n'est donc pas lié à l'utilisation du service ou au volume de déchets collectés.

Par délibération du 10 septembre 2014, Cap Atlantique a institué un taux unique sur son territoire.

Pour l'année 2022, le taux unique a été fixé à 9,42 % (+ 12,7 % par rapport à 2021).

Produit de la TEOM 2022 = 16 532 809 € (+ 16 % par rapport à 2021)

➡ Les redevances

En complément et/ou en substitution de la TEOM, Cap Atlantique a également mis en place trois types de redevance spécifique liées à l'importance du service rendu :

L'histogramme ci-dessous présente la répartition des trois types de redevances en fonction du montant perçu en 2022:

- **La Redevance Spéciale (RS)**

Elle est instaurée depuis 2012 et concerne les établissements publics et privées utilisant le Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) produisant plus de 1 080 litres par semaine (cf. détails en page 13). Elle se substitue à la TEOM.

- **La Redevance Déchèterie**

Elle est appliquée selon les apports effectués par les professionnels en déchèterie et au sein des plateformes de déchets verts. Elle peut venir en complément de la TEOM ou de la RS.

- **La Redevance Terrain de loisirs**

Contrairement aux deux autres redevances, cette facturation s'adresse aux particuliers qui sont propriétaires de parcelles de loisirs bénéficiant du SPGD mais non redevables de la TEOM.



Produit des Redevances 2022 = 1 141 936 € (+ 6 % par rapport à 2021)

Composition du budget

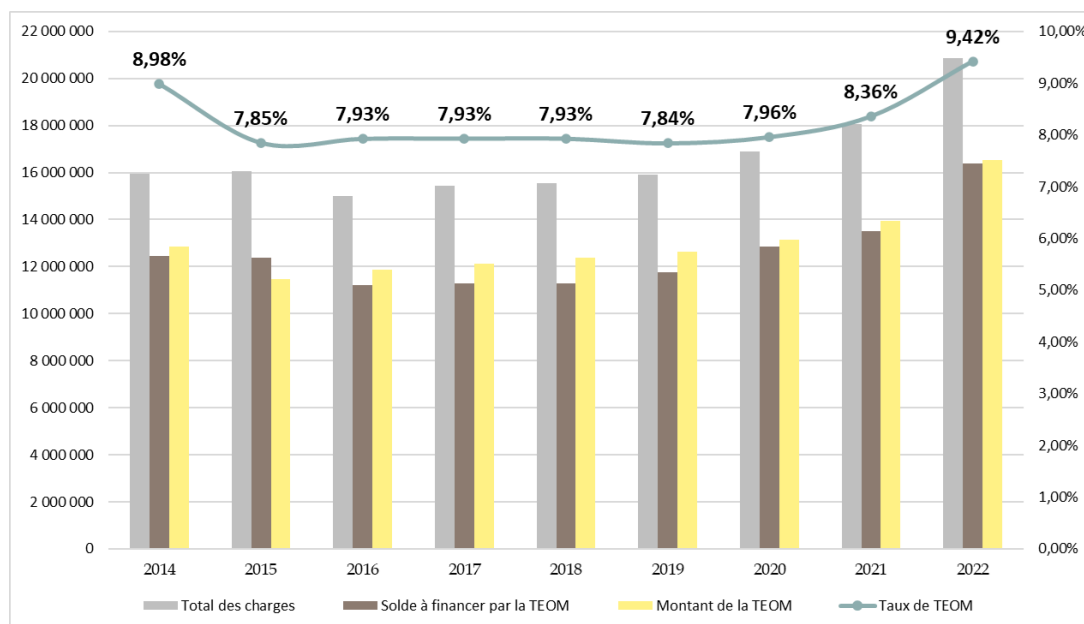
Investissement	Fonctionnement
La section d'investissement constitue l'ensemble des opérations qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité (véhicules, bâtiments, etc.)	La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires nécessaires à la gestion de la collectivité (contrats de services, fournitures, personnel, etc.) qui doivent être couvertes par des recettes et les contributions des usagers.

Compte de résultat de la compétence déchets (Section de fonctionnement)

Achats et charges externes	14 577 537 €	Recettes de "recyclables"	1 407 200 €
<i>dont charges de prestation de service</i>	<i>13 649 831 €</i>	Redevances et facturations	1 239 512 €
<i>dont charges d'entretien et carburant véhicules</i>	<i>581 934 €</i>	<i>dont redevance spéciale et PSR</i>	<i>732 156 €</i>
<i>autres charges de fonctionnement</i>	<i>345 772 €</i>	<i>Dont facturation déchetteries et conventions</i>	<i>507 356 €</i>
Charges de personnel	3 201 299 €	Soutien CITEO	1 793 316 €
Charges des amortissements	1 954 022 €	Soutien autres Eco-organismes	175 385 €
		Subventions de Fonctionnement	0 €
		Amortissement des subventions d'investissement	300 659 €
Total couts d'exploitation	19 732 858 €	Total recettes d'exploitation	4 916 073 €
Frais de structure	1 104 137 €	Produits exceptionnels	7 306 €
Intérêts de la dette	37 885 €	FCTVA (16,404% de l'investissement TTC)	211 868 €
		T.E.O.M.	16 532 809 €
Coût complet de la compétence déchets	20 874 880 €	Recettes totales de l'activité déchets	21 668 055 €
RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ DÉCHETS : + 793 176 €			

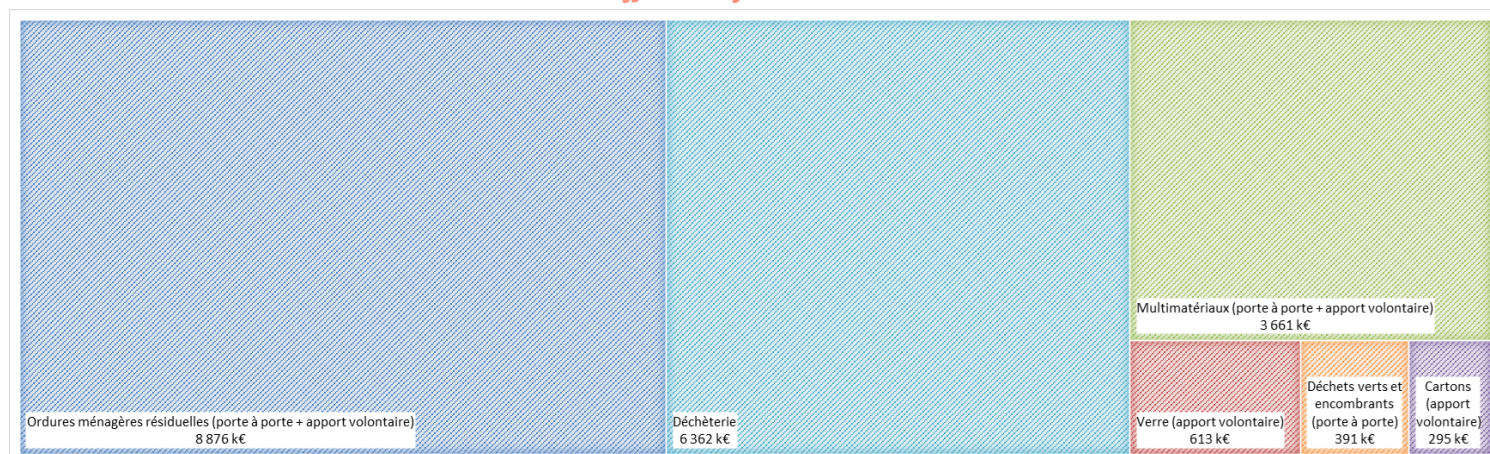
Evolution du résultat et de la TEOM de 2014 à 2022

Le graphique ci-dessous met en parallèles d'une part l'évolution des charges, du solde à financer par la TEOM ainsi que le montant et d'autre part l'évolution du taux de TEOM de 2014 à 2022 :

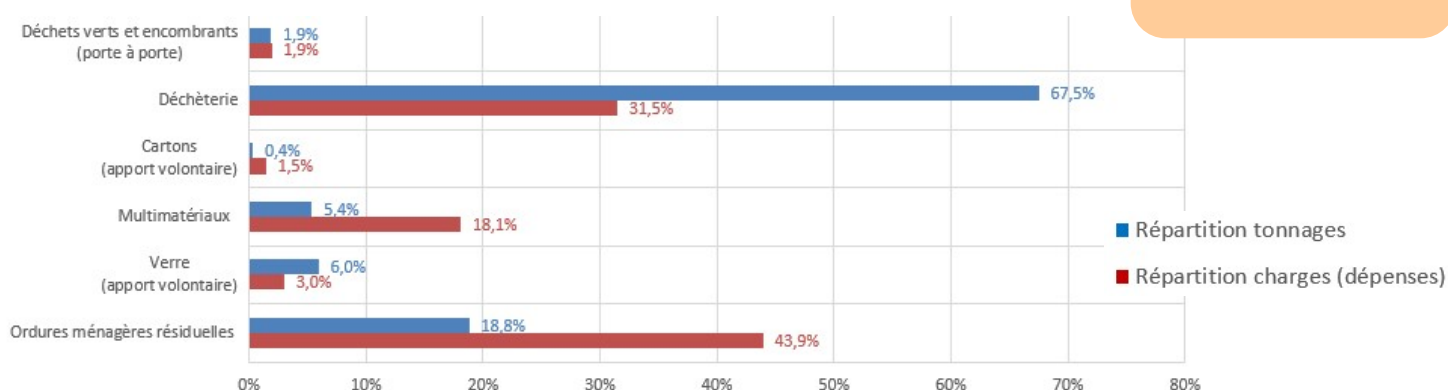


Charges

Le graphique compartimenté ci-dessous permet de visualiser la répartition des charges selon les différents flux de déchets en K€ :



Le graphique ci-dessous permet de comparer la répartition des flux selon leurs coûts d'un côté avec leurs tonnages d'un autre côté en % :

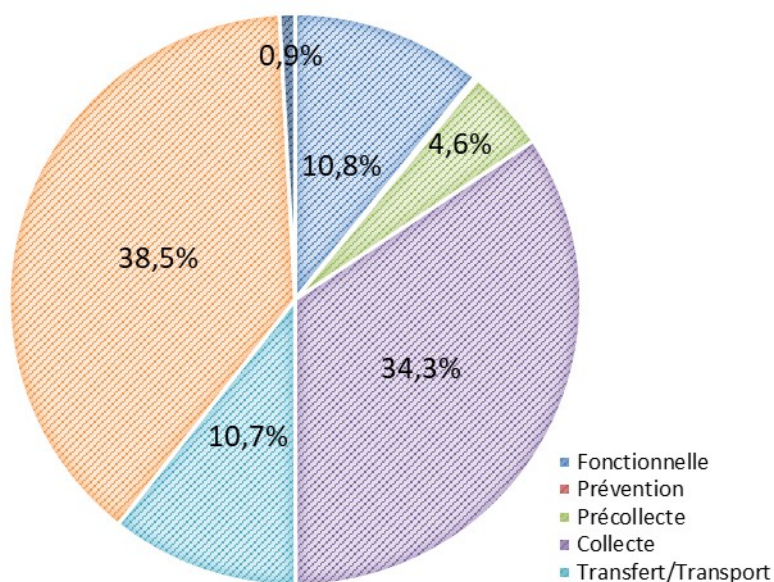


**TOTAL des charges
en 2022 =
20 196 868 €**

> Les **ordures ménagères résiduelles** représentent le **premier poste de dépenses** avec **43,9 %** alors qu'elles ne constituent que **18,8 %** des tonnages.

> A l'inverse, les **déchèteries** engendrent **31,5 % des dépenses** alors que les tonnages collectés correspondent à **67,5 % des tonnages** de déchets de l'agglomération.

Le secteur ci-dessous permet de visualiser la répartition des charges selon les différents postes d'activité en % :



> Pour la première fois, les **dépenses liées au traitement** représentent le **premier poste de dépenses (38,5%)** devant les frais de la collecte (34,3 %).

> En détail, les 3 types de dépenses les plus importantes sont :

1. les charges de **traitement des ordures ménagères** avec 3 290 870,88 €, soit 16,3 % de la totalité des charges.
2. Les charges de **collecte des ordures ménagères** avec 3 190 662,27 €, soit 15,8 % de la totalité des charges.
3. Les charges de **traitement des déchets issus des déchèteries** avec 3 011 661,20 €, soit 14,9 % la totalité des charges.

Hausse des coûts de traitement

Comme cela a été indiqué précédemment, le premier poste de dépenses est celui du traitement des ordures ménagères.

Cela s'explique par les prix appliqués au nouveau marché de traitement des ordures ménagères qui a démarré au 1er janvier 2022. En effet, pour inciter au tri et au recyclage, l'Etat réduit les capacités de stockage des unités de traitement ce qui entraîne une hausse des coûts.



Afin de mieux maîtriser les dépenses liées au traitement des ordures ménagères pour les années à venir, la collectivité s'est engagée, en partenariat avec plusieurs collectivités ligériennes, sur un projet de rénovation de l'unité de valorisation énergétique de Nantes Métropole sur le site de la Prairie de Mauves.

Par ailleurs, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P) imputée sur le traitement des déchets non valorisables augmente également fortement. (Cf. encadré ci-dessous). Ainsi, malgré la baisse progressive du tonnage des ordures ménagères, le coût de traitement de ces dernières continue de croître progressivement.

Taxes pesant sur le budget

*Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.)

Les déchets non triés et non recyclés sont potentiellement sources de pollution. C'est pourquoi, sur chaque tonne de déchets enfouis ou incinérés s'applique la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) perçue par l'Etat.

Cette taxe a été instituée par l'article 45 de la loi de finances de 1999, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2000 et dont le montant est révisé par l'Etat chaque année.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du montant de la TGAP en € HT pour l'enfouissement et l'incinération depuis 2019 avec une vision jusqu'en 2025 :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Enfouissement	17 €	18 €	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €
Incinération	3 €	3 €	8 €	11 €	12 €	14 €	15 €

Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.)

A compter du 1^{er} janvier 2021, certaines prestations de gestion des déchets ont bénéficié d'un taux de TVA réduit à 5,5 % : des économies ont pu être faites mais elles ne rattrapent pas les coûts supplémentaires liés au traitement des déchets notamment avec la hausse de la TGAP (et de l'ensemble des prestations en général).

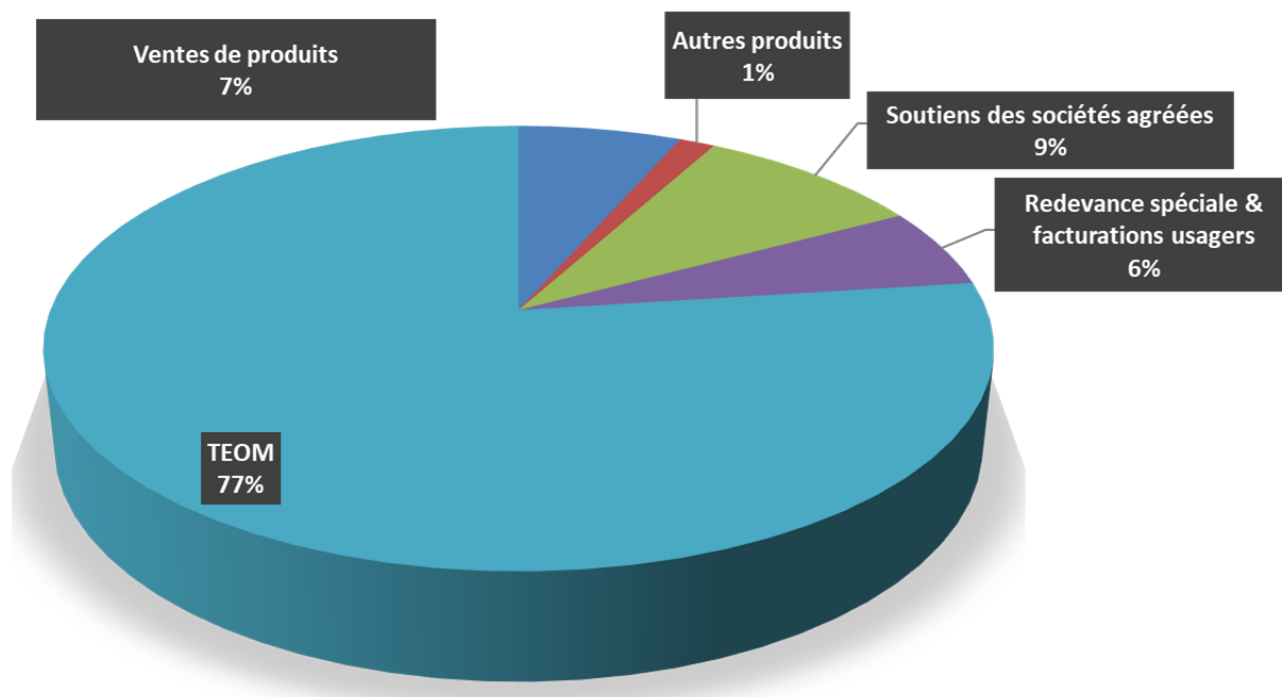
La TVA est un impôt indirect sur la consommation. Le taux normal de la TVA est fixé à 20 % (article 278 du Code Général des Impôts -CGI).

L'article 279 du CGI précise que les prestations de collecte et de traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés ainsi que les prestations de services qui concourent à leur bon déroulement bénéficient d'un taux réduit à 10%.

L'article 278-0 bis du CGI précise que les prestations de collecte séparée, de collecte en déchèterie, de tri et de valorisation matière bénéficient d'un taux réduit à 5,5% à compter du 1^{er} janvier 2021.

Recettes

Le secteur ci-dessous présente la répartition des recettes permettant d'assurer l'équilibre budgétaire :



> La participation des habitants de Cap Atlantique par le biais de la TEOM finance 77 % du service public de gestion des déchets. Le reste provient des filières REP dites à Responsabilité Elargie des Producteurs (CITEO, ECOSYSTEM, ECOMOBILIER, ECODDS,...) pour 9 %, de la vente des matériaux pour le recyclage (plastiques, métaux, cartons,...) pour 7 %, des redevances perçues (6 %) et de subventions (Etat, Région, Département, ADEME,...) ou autres produits (1 %).

Des ventes de matières recyclables fluctuantes

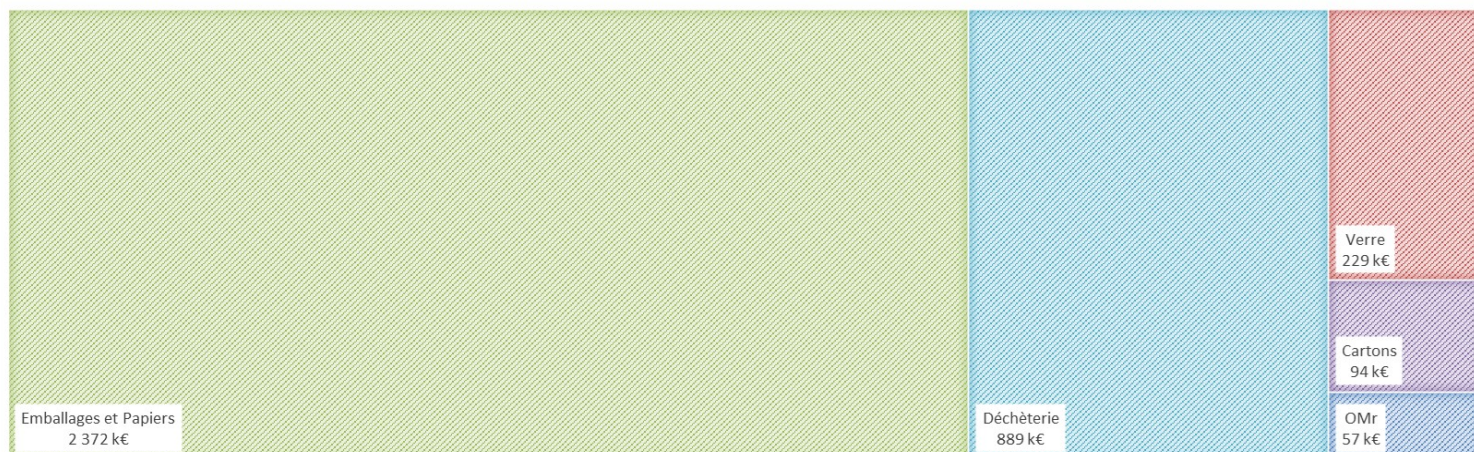
La vente des matières recyclables est directement liée au cours des matières premières. Or, depuis le début des années 2020, celui-ci est très fluctuant, en lien avec le contexte économique mondial.

Après une baisse importante des recettes matières jusqu'au premier semestre 2021, les prix de rachat de différents matériaux sont remontés avec la relance économique post COVID et ont pour certains, explosé suite à la Guerre en Ukraine.

Cette hausse des prix pourrait être considérée comme positive pour la collectivité qui voit ses recettes de matières recyclables augmenter. Toutefois, Cap Atlantique subit également cette augmentation des matières premières au niveau de ses dépenses, comme par exemple avec le coût du carburant.



Le graphique compartimenté ci-dessous permet de visualiser la répartition des recettes hors contribution des usagers (TEOM et redevances) selon les différents flux de déchets en K€ :



TOTAL des recettes (hors contributions des usagers) en 2022 = 3 641 370 €

Le flux cumulant le plus de recettes est celui des multi-matériaux (65 %) devant les différents flux des déchèteries (24 %).

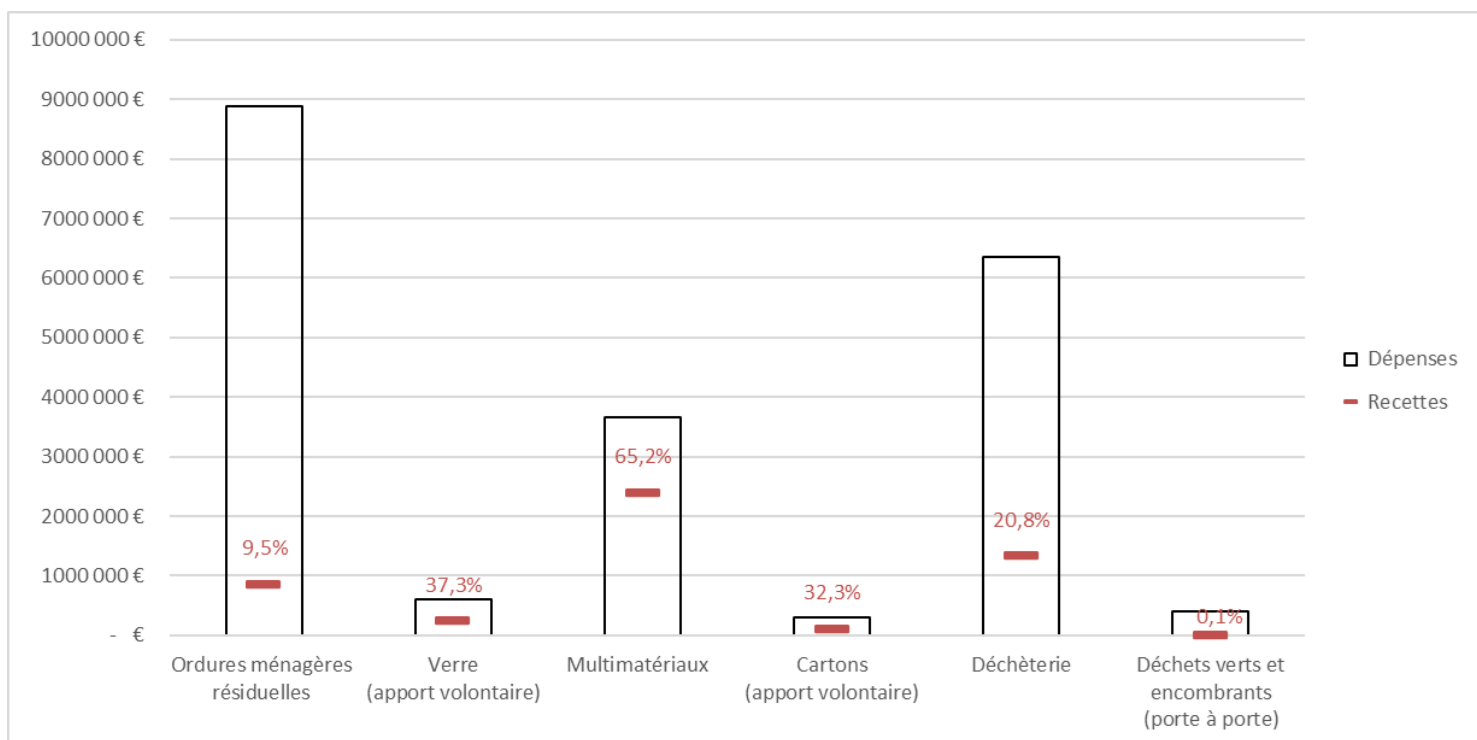
Rapporté aux dépenses par flux, les multi-matériaux sont financés à hauteur de 65 % par les soutiens de l'éco-organisme (CITEO) et le produit des recettes matières.

Le verre est lui financé à hauteur de 37% par la revente de matériaux et les soutiens à l'éco-organisme (CITEO).

Les charges de gestion des déchèteries sont, quant à elles, couvertes à hauteur de 14% par les recettes liées à la revente de matériaux et les soutiens des éco-organismes. Ce taux passe à 21 % en prenant en compte les montants perçus au titre de la redevance déchèterie.

Pour les ordures ménagères, la redevance spéciale finance environ 10 % des coûts de gestion des ordures ménagères résiduelles.

Le graphique ci-dessous met en parallèle le montant des dépenses par flux en € HT et les recettes associées (hors TEOM) en pourcentage en 2021 :



Synthèse financière

Coût aidé HT / tonne : 175 €

Coût médian aidé des collectivités touristiques
Françaises = 254 € HT / tonne *

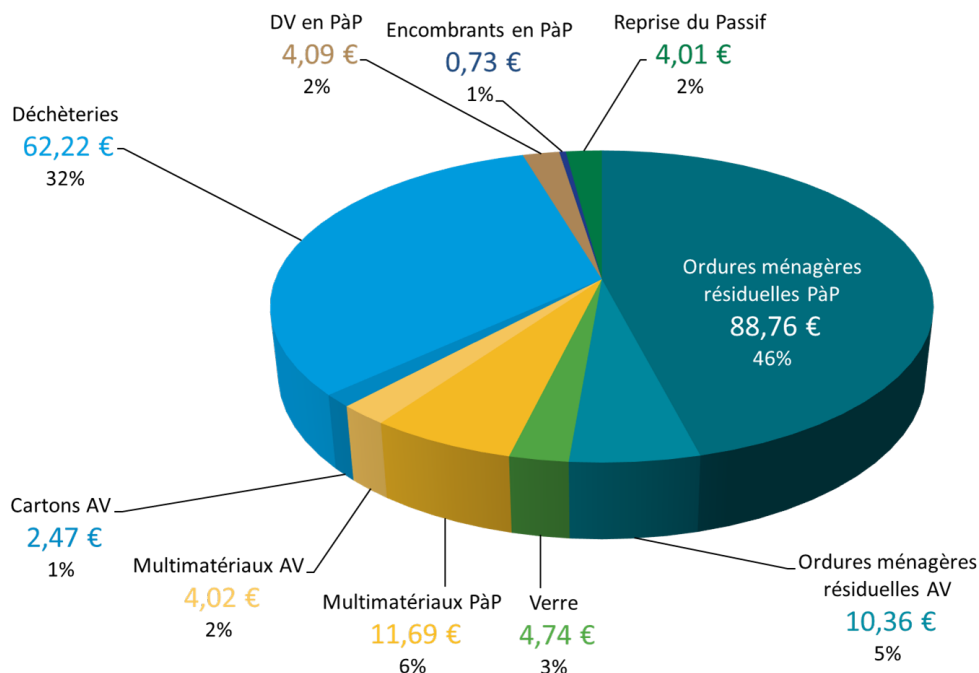
Coût aidé HT / habitant : 201 €

Coût médian aidé des collectivités touristiques
françaises = 210 € HT / habitant *

* Données SINOE 2022

Le secteur ci-dessous présente le coût par foyer pour chaque flux en € HT ainsi que leur répartition en pourcentage pour 2022 :

**Coût total
2022 :
193 €
par foyer fiscal**



Trier, quels impacts économiques ?

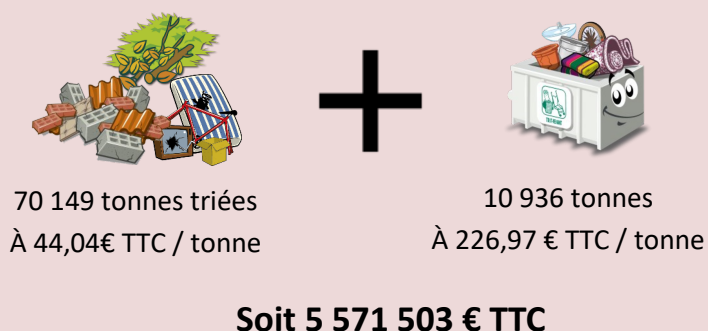
Collecte sélective = tri au domicile

Aucun tri au domicile = 100 % OMr



Tri en déchèterie

**Aucun tri en déchèterie
= 100 % tout venant**



16 081 735 € TTC

32 538 331 € TTC

Marchés publics

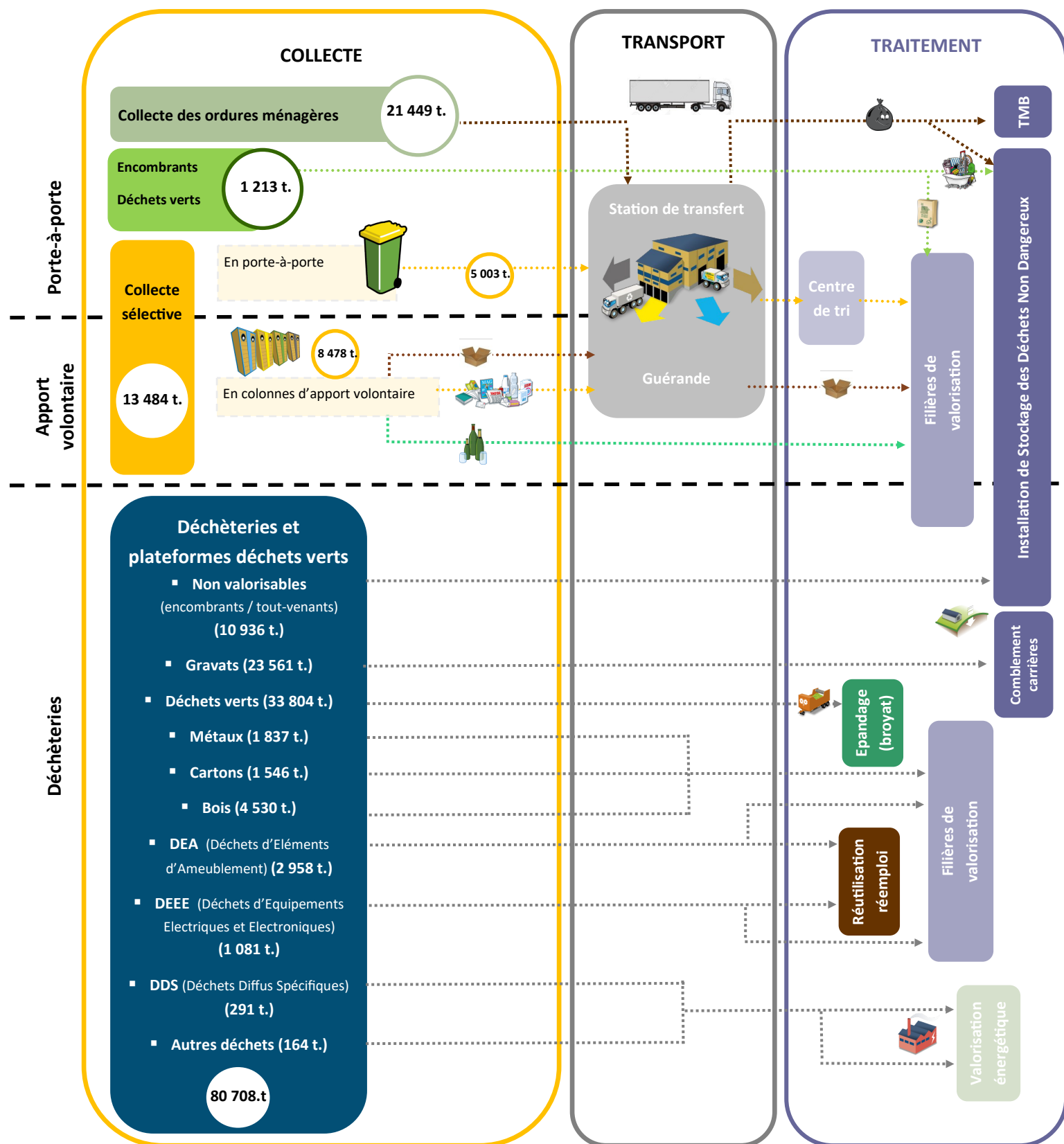
	DETAIL DES PRESTATIONS	N° marché	PRESTATAIRES	DUREE TOTALE	MONTANT TOTAL € TTC
FOURNITURE	Bacs de pré collecte (OM)	17056AOO	Contenur	16/07/2018 au 15/07/2022	21 275 €
	Bacs de pré collecte (OM + MM)	22034AOO	Contenur	26/09/2022 au 25/09/2026	103 109 €
	Composteurs collectifs	18021MPA	Emeraude Création	21/06/2018 au 20/06/2022	1 231 €
	Composteurs individuels	18021MPA	Quadria	21/06/2018 au 20/06/2022	27 655 €
	Conteneurs d'apports volontaires enterrés	18056AOO	Astech	01/03/2019 au 28/02/2020 Reconduction 3 x 1 an	64 275 €
	Conteneurs aériens	21CAP0012AOO	Utpm	21/04/2021 au 20/04/2022 Reconduction 3 x 1 an	16 028 €
	Conteneurs semi enterrés	21CAP0012AOO	Astech	21/04/2021 au 20/04/2022 Reconduction 3 x 1 an	0 €
	Sacs déchets verts	21CAP0061APP	Tapiero	02/02/2022 au 01/02/2023 Reconduction 3 x 1 an	36 288 €
PRESTATIONS DE SERVICES	Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques	18049AOO	Soredi	01/03/2019 au 28/02/2022 Reconduction 1 x 3 ans	162 476€
	Collecte des encombrants	17023MPA	Grandjouan Saco / Veolia	01/07/2017 au 30/06/2020 Reconduction 2 x 1 an	8 712 €
	Collecte des encombrants	22CAP0033	Grandjouan Saco / Veolia	01/09/2022 au 31/08/2025 Reconduction 2 x 1 an	7 745 €
	Collecte en point d'apport volontaire	19036AOO	Grandjouan Saco / Veolia	01/03/2020 au 28/02/2023 Reconduction 2 x 1 an	712 047 €
	Collecte en porte-à-porte	15003AOO	Grandjouan Saco / Veolia	01/01/2016 au 01/01/2021 Reconduction 2 x 1 an	2 232 217 €
	Exploitation de la station de transfert		Suez	01/01/2022 au 31/12/2023 Reconduction 2 x 2 ans	416 126 €
	Exploitation des déchèteries	16034AOO	Coved	01/10/2017 au 30/09/2020 Reconduction 2 x 1 an	959 244 €
	Gestion haut de quai déchèteries	22048AOO	Coved	01/11/2022 au 30/11/2025 Reconduction 2 x 1 an	47 961 €
	Transports filières imposées	22048AOO	Coved	01/11/2022 au 30/11/2025 Reconduction 2 x 1 an	27 839 €
	Gerbage des déchets verts	18057MPA	Mabo	01/01/2019 au 31/12/2019 Reconduction 3 x 1 an	15 429 €
	Location compacteur aérien destiné à la collecte des cartons	19004MPA	Atesis	15/04/2019 au 14/04/2022	2 833 €
	Location compacteur aérien destiné à la collecte des ordures ménagères résiduelles	19004MPA	Atesis	15/04/2019 au 14/04/2022	2 978 €
	Location et maintenance de compacteurs monoblocs pour la collecte des cartons en déchèterie	19017MPA	AJK France	15/05/2019 au 14/05/2023	18 698 €
	Nettoyage des conteneurs d'apport volontaire	19036AOO	Sulo	01/03/2020 au 28/02/2023 Reconduction 2 x 1 an	64 861 €
	Traitement des ordures ménagères résiduelles	21041AOO	Suez	01/01/2022 au 31/12/2023 Reconduction 4 x 1 an	3 619 959 €
	Traitement et valorisation des déchets pour les filières non imposées (gravats et amiante, bois, pneus hors filière)	16034AOO	Séché	01/10/2017 au 30/09/2020 Reconduction 2 x 1 an	914 291 €
	Traitement et valorisation des déchets pour les filières non imposées (gravats et amiante, bois, pneus hors filière)	22048AOO	Séché	01/11/2022 au 30/11/2025 Reconduction 2 x 1 an	8 632 €
	Traitement et valorisation des déchets verts	18011AOO	Grandjouan Saco / Veolia	01/09/2018 au 31/08/2021 Reconduction 2 x 2 ans	600 658 €
	Traitement des algues vertes	211116AOO	Suez Organique	25/01/2022 au 24/01/2026	36 364 €
	Traitement des lixiviats	21CAP0002MPA	Ovive	01/03/2021 au 28/02/2023	49 167 €
	Transport des déchets	21043AOO	Malherbe	01/01/2022 au 31/12/2023 Reconduction 2 x 2 ans	852 653 €
	Transport et traitement des non valorisables (encombrants / tout-venants)	19025AOO	Ecosite / Séché	17/02/2020 au 16/02/2022 Reconduction 2 x 2 ans	1 644 152 €
	Tri et conditionnement des emballages ménagers	17060AOO	Nci Environnement / Paprec	16/04/2018 au 15/04/2021 Reconduction 2 x 2 ans	962 617 €
	Surveillance des déchèteries	21CAP0013	GP2S	09/04/2021 au 08/04/2022 Reconduction 1 x 1 an	69 293 €
	Vérification des équipements et matériels de travail	C181201	Socotec	01/12/2018 au 30/11/2024	3 574 €
	Vidange et entretien des équipements	19060MPA	Hydroservices de l'Ouest (HdeO)	23/10/2019 au 22/10/2023	6 157 €
ETUDES et TRAVAUX	Maitrise d'œuvre PAV	18035MPA	GC Infrastructures	14/08/2018 au 13/08/2019 Reconduction 3 x 1 an	0 €
	Travaux points d'apport volontaire	19054MPA	SBTP	02/12/2019 au 01/12/2020 Reconduction 3 x 1 an	0 €

SYNTHESE DE L'ORGANISATION

Type de déchets	Pré-collecte	Collecte	Exutoire
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)		- Collecte en Porte à porte (PAP) et/ou en Apport Volontaire (AV) - En C1 ou C2 (passage en C2 ou C3 sur certains secteurs en saison) - En régie ou en prestation selon les secteurs	Unité de Valorisation Énergétique (UVE) située à Nantes (44) + Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) située à Changé (53)
Collecte sélective Multi-Matériaux (emballages et papiers)		- Collecte en Porte à porte (PAP) et/ou en Apport Volontaire (AV) - En C0.5 ou C1 (selon les secteurs) / C0.5 à C2 en saison - En régie ou en prestation selon les secteurs	Tri avant recyclage auprès des différents repreneurs à Le Rheu (35)
Collecte sélective Cartons		Collecte en Apport Volontaire (AV) ou en déchèterie	
Collecte sélective Verre		- Collecte en Apport Volontaire (AV) - En régie ou en prestation selon les secteurs	Recyclage à Cognac (16)
Biodéchets (déchets alimentaires)	Compostage individuel OU Compostage collectif Composteurs mis à disposition gratuitement par Cap Atlantique.		Sur place
Déchets occasionnels (hors végétaux)		Plateforme ou benne dédiée en déchèterie	Filières spécifiques selon les flux
Déchets occasionnels (végétaux)		- Plateforme ou benne dédiée en déchèterie - Station de broyage située à Guérande - PAP (seulement sur La Baule)	Broyage au sein des déchèteries et épandage en milieu agricole

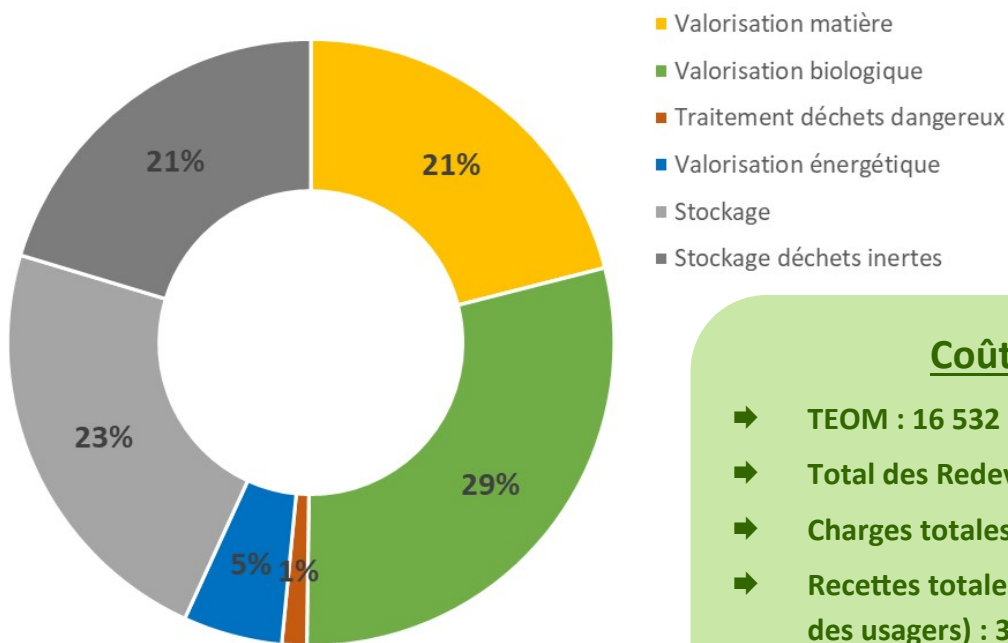
LE PARCOURS, LE DEVENIR ET L'EVOLUTION GLOBALE DES DECHETS

Parcours des déchets



Devenir des déchets

L'anneau ci-dessous indique la répartition en pourcentage des types de valorisation ou de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de Cap Atlantique:

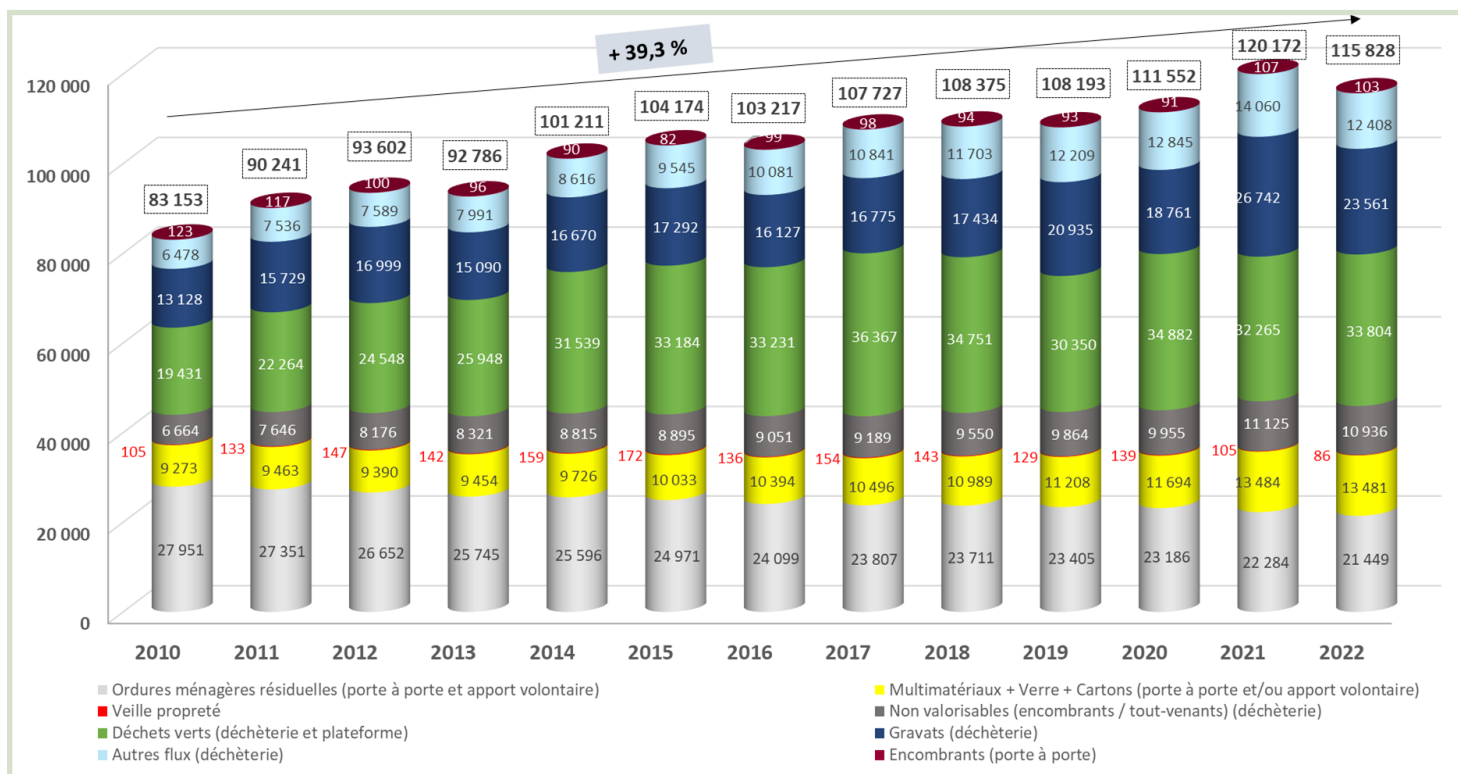


Coûts 2022

- ➔ TEOM : 16 532 809 €
- ➔ Total des Redevances : 1 239 512 €
- ➔ Charges totales : 20 196 868 €
- ➔ Recettes totales (hors contributions des usagers) : 3 641 370 €
- ➔ Coût par foyer fiscal: 193 €

Evolution globale des tonnages de déchets

Le graphique ci-dessous présente l'évolution par catégorie et totale du tonnage des déchets depuis 2010 :

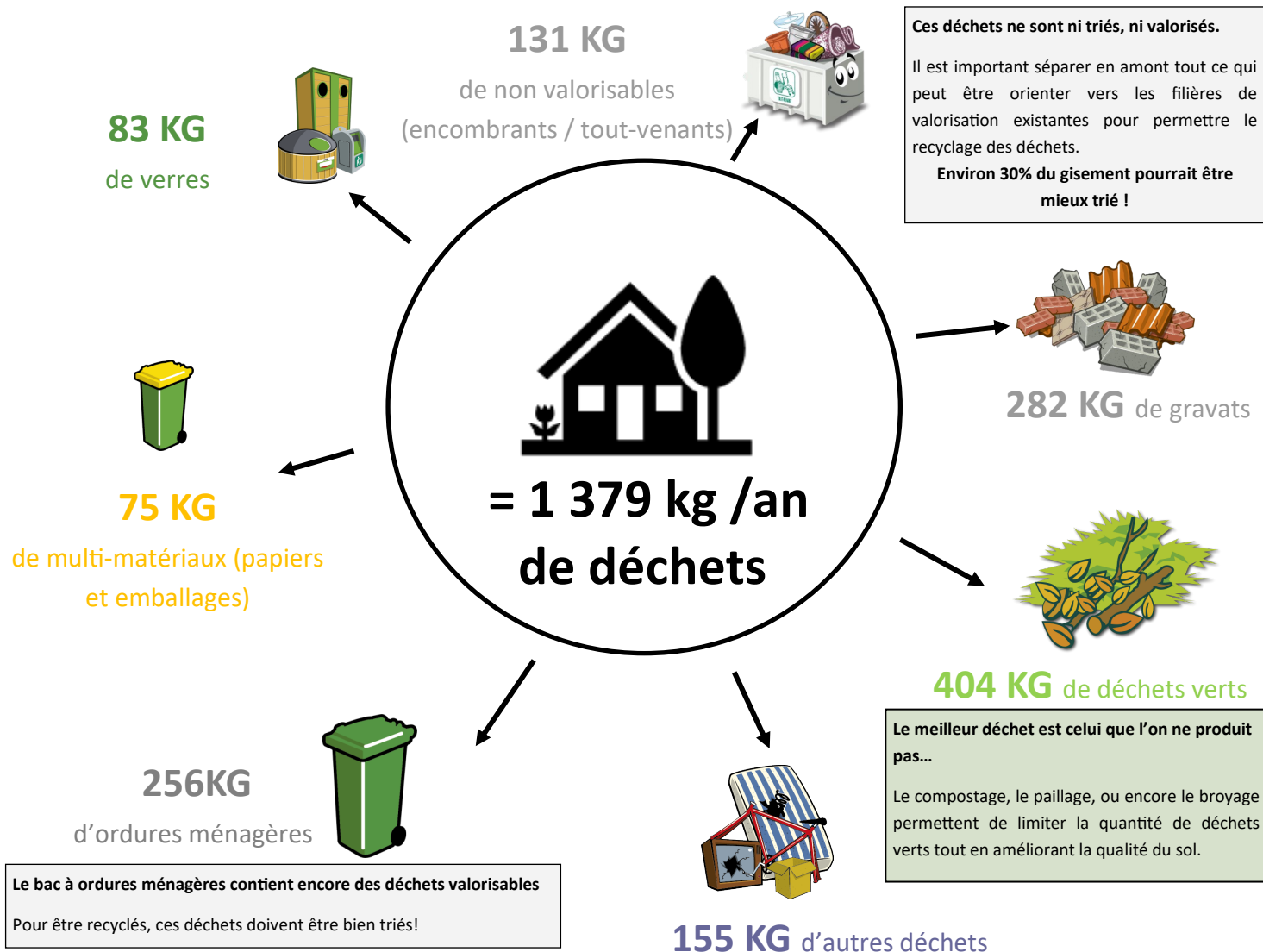


En 2022, **115 828 tonnes de déchets ont été collectées**, soit une diminution de 3,6 % par rapport à 2021.

Cette année, en dehors des déchets verts pour lequel le tonnage est toujours fluctuant, l'ensemble des tonnages diminuent, notamment les ordures ménagères qui diminuent constamment depuis 2010.

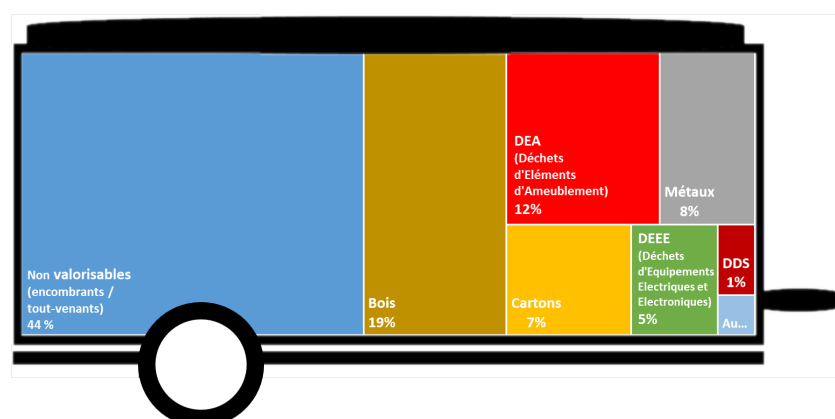
PRODUCTION D'UN FOYER MOYEN

En 2022, un foyer moyen* de Cap Atlantique a produit:



En déchèterie, cela représente :

279 kg par foyer (hors déchets verts et gravats)



* Population DGF 2022 par rapport au nombre de personne dans les ménages fiscaux en 2022

Le coût de gestion des déchets à la tonne est de :



Sans tri, le traitement des déchets serait plus élevé.

LEXIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS TECHNIQUES

AV = Apport Volontaire : mode d'organisation d'une collecte de déchets dans lequel un « contenant de collecte » est mis à la disposition du public : colonne, conteneur spécifique sur les espaces publics, déchèteries, etc.

Collecte sélective : collecte de certains flux de déchets (les matières recyclables, comme les multi-matériaux et le verre, par exemple) préalablement séparés par les producteurs en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

Compost : amendement obtenu par le mélange fermenté de débris organiques (déchets verts, épluchures de fruits et de légumes, etc.).

CGCT = Code Général des Collectivités Territoriales : regroupement de dispositions législatives et réglementaires relatives au droit des collectivités territoriales.

Déchèterie : lieu organisé, clos, gardienné, où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles.

DEA = Déchets d'Élément d'Ameublement : biens meubles et leurs composants dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public en offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail.

DEEE = Déchets d'Équipements Électrique et Électronique : petits et gros électroménagers, appareils vidéo, audio, hi-fi, etc.

DIB = Déchets Industriels Banals : déchets assimilables aux déchets ménagers mais non produits par les ménages. Ce sont des déchets ni inertes, ni dangereux, générés par les entreprises dont le traitement peut être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères résiduelles.

DDS = Déchets Diffus Spécifiques : déchets dangereux des ménages, à savoir les déchets toxiques, inflammables, corrosifs, etc.

DV = Déchets Verts : il résultent de l'entretien des espaces verts publics ou privés (tontes de pelouses, tailles de haies, branchages, etc.).

ICPE = Installation Classée pour la Protection de l'Environnement : toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances notamment pour la sécurité et la santé des riverains (c'est le cas des déchèteries, par exemple).

ISDND = Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux : centre dans lequel sont enfouis les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets parmi lesquels plus aucune matière valorisable ne peut être récupérée dans les conditions techniques et économiques du moment.

Lixiviats : liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers les déchets.

MM = Multi-matériaux : fraction composée de tous les emballages HORS verre (en plastique, en acier, en aluminium, cartonnages et briques), des papiers et des Journaux Revues Magazines (JRM).

Non valorisables = Encombrants ou Tout Venants (TV) : en raison

de leur volume et/ou de leur poids, ils ne peuvent pas être pris en compte par la collecte habituelle des ordures ménagères résiduelles et sont généralement dirigés vers les déchèteries.

OMR = Ordures Ménagères Résiduelles : fraction de déchets restante après tri sélectif et dépôt en déchèterie (non recyclables) : restes alimentaires ne pouvant aller au compost, déchets d'hygiène et de nettoyage (masques, lingettes, etc.), vaisselle en verre et faïence, objets en plastique, etc.

PàP = Porte-à-porte : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à une habitation / un foyer ou à un groupe d'habitations / de foyers identifiables et le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du lieu de production des déchets.

PAV = Point d'Apport Volontaire : point regroupant plusieurs conteneurs dont la collecte s'effectue en apport volontaire (à contrario de la collecte en porte-à-porte).

PET ou PETE = Polytéréphtalate d'éthylène : ce type de plastique est utilisé dans la conception de nombreux emballages alimentaires notamment les bouteilles d'eau, boissons sucrées ou gazeuses, huile, vinaigre, barquettes alimentaires mais aussi les flacons de cosmétiques et de shampoings. Le PET peut être recyclé et réemployé pour former des pièces de voitures, des meubles et même des tapis, mais très rarement pour refabriquer des emballages alimentaires.

PEHD ou HDPE = Polyéthylène Haute Densité : ce type de plastique est opaque, rigide et est plus résistant que le PET. Il sert à fabriquer des sacs plastiques, des bouteilles de lait, des flacons de produits d'entretien ou d'hygiène corporelle, des équipements sportifs ou médicaux mais aussi des poubelles et des tuyaux. Après recyclage, il entre dans la fabrication de flacons de détergents, de caisses et même de meubles de jardin.

PTAC = Poids Total Autorisé en Charge en Charge : il s'agit du poids maximal que le véhicule peut afficher sur la balance, en l'occurrence sur les ponts bascules en déchèterie.

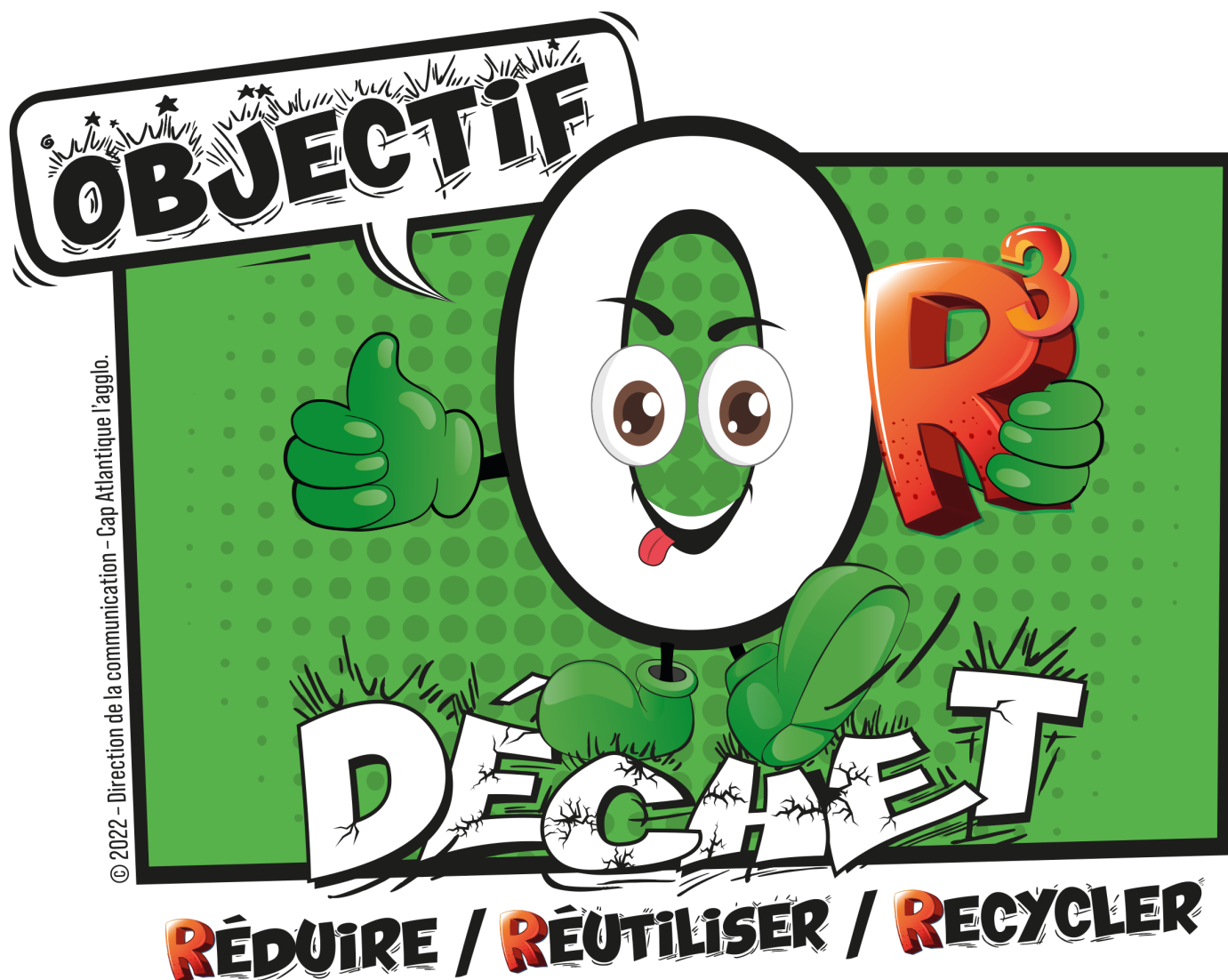
REP = Responsabilité Élargie du Producteur : elle est basée sur le principe « pollueur-payeur », c'est-à-dire les personnes morales responsables de la mise sur le marché français de certains produits, sont responsables de l'ensemble du cycle de vie de ces produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie. La REP transfère tout ou partie des coûts de gestion des déchets vers les producteurs.

RS = Redevance Spéciale : il s'agit de la redevance pour l'enlèvement des déchets assimilés à ceux des ménages. Par le service public.

TMB = Traitement ou Tri Mécano Biologique : l'objectif consiste à optimiser le traitement des ordures ménagères résiduelles par imbrication d'opérations mécaniques (tri, par exemple) et d'étapes biologiques (compostage, méthanisation).

UVE = Unité de Valorisation Énergétique : unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

VP = Veille Propreté : service spécifique de Cap Atlantique assurant la collecte des dépôts sauvages aux abords des points d'apports volontaires.



Direction Prévention et Gestion des Déchets



accueil.herbignac@cap-atlantique.fr



02 51 76 96 16

Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
3 av. des Noëlls • BP 64 • 44503 LA BAULE CEDEX • Tél : 02 51 75 06 80

www.cap-atlantique.fr